C.R.I.C. N° 43 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

## COMPTE RENDU

# INTÉGRAL

Séance publique de commission*

**Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales**

Mardi 4 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*..... 1

*Organisation des travaux*.....1

*Examen de l'arriéré*..... 1

*Projets et propositions*..... 1

*Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)*

*Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 5 – Va (2012-2013) N° 1 – Annexe 1) et (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1 – Annexe 1)*.....1

*Désignation d'un rapporteur*..... 1

*Observations de la Cour des comptes des comptes - Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

Orateurs : M. le Président, Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes..... 1

*Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon*

Orateurs : M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 2

*Vote*..... 10

*Confiance au président et au rapporteur*..... 10

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)*

*Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 1 et 1bis) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 1 et 1bis)* ..... 10

*Désignation d'un rapporteur*..... 10

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

Orateurs : M. le Président, Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes..... 10

*Discussion générale*

Orateurs : M. le Président, Mmes de Coster-Bauchau, Houdart, Dethier-Neumann, M. de Saint-Moulin, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....10

*Vote*..... 19

*Confiance au président et au rapporteur*..... 19

*Reprise de la séance*..... 19

*Projet de décret portant abrogation de certaines dispositions en matière d'économie et de P.M.E. (Doc. 695 (2012-2013) N° 1)* ..... 19

*Désignation d'un rapporteur*..... 19

*Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon*

Orateurs : M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....19

*Discussion générale*..... 20

*Examen et vote de l'article unique*..... 20

*Vote sur l'ensemble*..... 20

*Confiance au président et au rapporteur*..... 20

*Interpellations et questions orales*..... 20

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées*..... 21

*Question orale de Mme Kapompolé à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'hébergement des solutions informatiques des services publics wallons dans les centres de données »*

Orateurs : M. le Président, Mme Kapompolé, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....21

*Question orale de Mme Targnion à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la négociation avec le secteur bancaire destinée à lever des fonds pour les petites et moyennes entreprises »*

Orateurs : M. le Président, Mme Targnion, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 23

*Liste des intervenants*..... 25

*Abréviations courantes*..... 26

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPÉENS ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Maene, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 12 minutes.

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

Nous allons commencer nos travaux.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** - Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer au sujet de l'arriéré ?

La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Je note qu'il n'y a pas d'audition prévue.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

### PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 5 – Va (2012-2013) N° 1 – ANNEXE 1) ET (DOC. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1 – Annexe 1)

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et l'examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 5 – Va (2012-2013) N° 1 – Annexe 1) et (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1*bis* – Annexe 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - M. Fourny et Mme Targnion sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

*Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Tonneau.

**Mme Tonneau,** Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les députés, dans le cadre de la présente commission, les observations de la Cour des comptes formulées à l'égard du projet de décret contenant le second ajustement du budget 2012 de la Région wallonne concernent le Programme 02 de la division organique 10 et plus spécifiquement l'allocation de base 12.03 qui est intitulée - Études relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'Autorité de certification et aux échanges d'expérience.

Les crédits de cette allocation de base sont portés à 55 milliers d'euros en engagement et à 25 milliers d'euros en ordonnancement. Cette augmentation est destinée à couvrir les coûts d'une mission de consultance visant à assister l'Autorité de certification dans ses activités.

La Cour des comptes rappelle que l'Autorité de certification est l'organisme qui certifie les états de dépenses et les demandes de paiement avant leur transmission à la commission et que c'est notamment sur la base du montant des dépenses certifiées que s'effectue le calcul de la règle N+2.

Le recours à un marché d'assistance s'explique par les difficultés de personnel auxquelles la cellule de l'Autorité de certification a dû faire face au cours de l'année 2012. Elle a été confrontée notamment à de nombreux départs et a été réduite, dès fin février 2012 et pour la majeure partie de l'année, à une seule personne. Depuis, un comptable a été engagé et il est prévu qu'un nouveau responsable entre en fonction le 3 décembre 2012.

La Cour des comptes fait remarquer que, de manière similaire, en décembre 2011, la certification des dépenses a nécessité l'intervention d'un organisme extérieur.

Même si aucun problème n'a été constaté dans le cadre de la certification des dépenses 2011, la Cour des comptes relève que le recours, en toute fin d'année, à

une société externe démontre que la procédure de certification présente un risque, notamment en ce qui concerne le respect des délais.

Je vous remercie de votre attention.

*Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, chers collègues et Madame la représentante de la Cour des comptes, je tiens tout d'abord à remercier, comme je le fais en début de discours, la Cour des comptes et ses représentants pour leur travail. C'est un travail d'analyse complexe qui nous permet aussi de nous amender pour le mieux. Il porte ici sur le second ajustement de notre budget de l'année en cours, soit 2012.

En ce qui concerne plus spécifiquement le travail de cette commission, je pense qu'on peut dire qu'elle aura remarqué que la Cour des comptes ne fait pas ou peu d'observations sur les matières qui relèvent de mes compétences et qu'aucun problème n'a été soulevé.

Toutefois, il y a un passage consacré à l'allocation de base 12.03 du Programme 10.02 et qui est intitulé : - Études de contrôle des fonds structurels européens par l'Autorité de certification et aux échanges d'expérience. Comme le relève la Cour des comptes, 55 000 euros ont été inscrits en crédits d'engagement et 25 000 euros en crédits de liquidation lors de ce second ajustement.

Comme en 2011, ces crédits vont servir à contracter un marché d'assistance externe pour épauler l'Autorité de certification dans le courant de ces derniers moments de fin d'année. Le personnel de l'Autorité de certification se trouvait réduit à une seule personne en février de cette année. Sur proposition de l'administration, le gouvernement a donc décidé, en mars 2012, l'engagement de quatre comptables de niveau B et d'un expert contractuel pour diriger cette cellule.

La direction de la sélection a été chargée de la procédure d'engagement. Au moment où les propositions d'ajustement ont été formulées, ainsi d'ailleurs que les propositions qui portent sur le budget 2013, il a semblé utile à l'administration de faire en sorte que l'on prévoit un marché de la distance. Pourquoi ? Parce que le personnel ne serait peut-être pas encore totalement engagé ou manquerait d'expérience sur ces matières qui sont tout de même hautement complexes.

L'engagement de l'expert responsable a pris un peu de temps, compte tenu du profil spécifique dont je viens explicitement de parler. Par ailleurs, les délais nécessaires au préavis à prester dans ses fonctions antérieures ont joué aussi puisqu'on ne peut pas non plus forcer l'exécution des droits contractuels des personnes recrutées par nous. Il n'est donc entré en service que ce 3 décembre.

La cellule de certification sera donc épaulée en cette fin d'année. Au début 2013, les comptables manquants devraient entrer en fonction et la cellule sera pleinement opérationnelle. Pour ce qui concerne 2013 toujours, la cellule de certification des dépenses sera à nouveau pleinement opérationnelle, c'est le pari positif que nous faisons, et il ne sera plus fait appel à une assistance externe.

Voilà qui était pour répondre aux remarques de la Cour des comptes, que je remercie une fois encore.

**M. le Président.** - Je vous propose d'avoir un exposé pour les deux textes à notre ordre du jour. Je vais donc proposer au ministre-président de faire son exposé, puis on reprendra les remarques de la Cour des comptes sur la deuxième partie. On entendra la réponse du ministre-président et puis je laisserai la parole à tous. Cela convient-il à chacun ? On va essayer de scinder la discussion générale. On est d'accord sur ce point. On va travailler alternativement sur la première et la deuxième partie. Je note votre accord sur cette méthode de travail et vous en remercie.

La parole est à M. le Ministre-Président.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, avant d'évoquer le budget initial de l'année 2013 qui porte sur mes compétences fonctionnelles, il est de tradition – même si ce n'est pas ma mission spécifique – d'évoquer un certain nombre d'éléments plus transversaux sur les budgets, l'ajusté 2012 et l'initial 2013 de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le contexte économique est difficile, personne n'a échappé à cette observation, et le choix qui s'est imposé à nous, c'était tout simplement de renvoyer chacun à ses responsabilités. L'objectif des gouvernements que je préside a donc été de construire ces budgets avec ce sens aigu de la responsabilité et j'aimerais, avec vous, me poser la question de savoir quelle est la situation avant le conclave budgétaire.

On peut dire que, malgré la politique budgétaire qui a été menée avec rigueur depuis le début de la législature, le maintien, en 2012, de l'ensemble des mesures d'économie approuvées et des économies supplémentaires qui ont été décidées au premier ajustement, il y avait un constat que l'on pouvait tirer compte tenu de l'évolution de ce qui est, par nous, absolument non maîtrisable. J'entends les paramètres macroéconomiques.

Si vous regardez les choses de près, vous verrez que, pour 2012, il y a un écart par rapport à nos objectifs cumulés pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est de l'ordre considérable de 109 millions d'euros.

Maintenant, si vous prenez 2013, l'écart total est de 369 millions d'euros par rapport à l'objectif de déficit qui était de 338 millions d'euros que les gouvernements s'étaient fixé afin de réduire de 25 % le déficit par rapport à l'exercice antérieur.

Voilà les conditions dans lesquelles nous commençons cet exercice dont je vous parlais il y a quelques instants. On a entamé nos travaux avec un constat de devoir trouver quelque 478 millions d'euros pour que la trajectoire budgétaire – je ne parle pas ici de déficit seulement, mais aussi de nos engagements pluriannuels et de notre loyauté au cadre fédéral – soit respectée.

Je ne vais pas revenir plus longuement sur les raisons connues de la dégradation, mais peut-être m'attarder quelques instants avec vous, sans vouloir là nous enliser dans le raisonnement, pour remarquer que le ralentissement de la conjoncture économique est un ralentissement qui a connu différentes phases.

On est entrés, depuis 2008, dans une phase qui était essentiellement financiariste. À partir de 2009, on a vu un certain nombre d'avatars socioéconomiques se manifester à partir de cette première vague financière et puis la crise devient progressivement plus structurelle. C'est exactement ce dont à quoi nous devons aujourd'hui faire face.

Nous avons, dans le domaine du paramétrage et des indicateurs macro-économiques belges, connu des périodes où le différentiel nous était relativement favorable.

Bien sûr, on connaissait les mêmes mouvements que partout dans l'Union européenne, mais toujours avec un décalage qui nous était favorable.

Je dois dire que, comparativement à la situation économique d'autres pays, on pourrait toujours dresser ce constat. Mais, dans le même temps, nous avons maintenant des indicateurs qui sont nouveaux et qui pour nous, sont importants sur l'analyse des défis et donc des solutions qui vont devoir suivre ces défis, c'est la perte en recettes que nous observons pour la première fois.

Il y a un tarissement d'un certain nombre de ressources qui financent les pouvoirs publics en ce compris nous. Je vais vous donner un chiffre pour ne pas seulement être dans le raisonnement et l'abstrait. La baisse des prévisions des impôts régionaux par le SPF Finances entre le premier ajustement 2012 et le second exercice d'ajustement : nous perdons 84 millions d'euros d'une estimation à l'autre. On notera d'ailleurs au passage une chose avec laquelle nous devons apprendre à vivre, c'est-à-dire aussi à garder notre sang-froid devant ces éléments, c'est l'extrême variabilité des paramètres. Nous sommes donc dans une période où la volatilité des paramètres fait partie de ce que nous aurons encore à subir pendant un certain temps.

Je rappelle aussi que nos méthodologies de confection budgétaire sont basées sur des indicateurs qui nous sont fournis par ce que la tradition nous impose de suivre comme étant les éléments de base, à savoir les chiffres du Bureau fédéral du Plan. Donc, quand le Bureau fédéral du Plan arrête ses chiffres macroéconomiques, ce sont ceux qui vont nous servir comme base de référence. Combien de fois n'ai-je pas dû, quand j'ai géré d'autres budgets à d'autres niveaux – quelque 60 milliards d'euros – tenir compte de ces variations même parfois pelliculaires entre une estimation établie au niveau de la fixation des budgets et l'évolution que les chiffres avaient à connaître par la suite.

Tout cela pour dire que nous avons aujourd'hui une variabilité très grande qui est elle-même liée à une crise qui est entrée dans une phase structurelle et puis vous avez une deuxième chose qui est assez remarquable. De quoi s'agit-il ? C'est l'évolution de la politique financière et budgétaire européenne. Nous avons, à travers les nouveaux mécanismes établis sur le plan européen, des contraintes qui se sont resserrées. Je ne ferai pas d'appréciation politique sur ce resserrement. Je pense qu'il y a à la fois de la vertu et du vice dans les mécanismes, mais ce que j'observerai avec vous, c'est que le résultat concret fait que nous sommes, aujourd'hui, obligés de travailler sur base de ces règles en matière de prise de participations qui sont beaucoup plus contraignantes et qui ont aussi un effet sur l'économie.

On est entrés dans une logique. Aujourd'hui, les règles de contraintes européennes, elles-mêmes inspirées de situations qu'ont connus certains États membres en proie à des difficultés liées à l'évolution de leur dette souveraine, ces contraintes sont aujourd'hui génératrices d'un effet inhibiteur sur la demande interne de ces pays et donc aussi – je parlais des recettes en commençant – sur l'évolution des recettes de ces pays tributaires de la manière dont les pouvoirs publics peuvent se comporter ,puisque c'est un des agents économiques qui est à la base de la confection du PIB.

Il reste un troisième élément sur lequel je ne vais pas non plus être beaucoup plus long, mais que je dois citer, c'est l'évolution de notre contexte institutionnel qui est influencée par tout ce que je viens de dire, sachant que notre budget doit s'aligner et se joindre aux autres, ce qui explique, par exemple, que nous avons à nous poser des questions sur la responsabilisation des entités fédérées ou du Fédéral parce qu'il faudra une lecture équilibrée.

Nous pensons à un point qui, jusqu'à présent, fait accord entre nous. Ne parlons pas des choses qui nous fâchent, mais au moins, il y en a un qui fait accord, c'est la cotisation de responsabilisation de pension. Il est logique que des agents qui ont un coût généré au moment du départ à la pension soient intégrés, d'une manière ou d'une autre, dans l'évolution de nos différents coûts constitutifs à charge de notre entité et à donner au niveau de l'État fédéral pour lui permettre de maintenir ses équilibres, notamment en matière de sécurité sociale.

Il y a ce qui fâche, c'est ce dont je ne parlerai pas maintenant et que l'on qualifie de compétences fantômes dans le plus élégant des termes. Puis, il y a, dans une élégance moindre, les compétences usurpées. J'ai toujours détesté ce terme de compétence usurpée, d'abord parce que c'est un peu le voleur qui accuse le propriétaire. En effet, quand on parle d'usurpation, on doit se poser la question de savoir qui est l'usurpateur.

Dans ce cas-ci clairement, s'il y a compétence usurpée, elle l'est par le niveau fédéral : je m'installe dans votre maison, j'y fais des travaux coûteux en termes énergétiques et puis, un jour, je quitte votre maison et vous envoie la facture en vous disant que j'ai, de manière usurpée, vécu chez vous, mais que tous les frais liés à mon occupation, je vous les renvoie. Je le dis parfaitement de manière caricaturale et à tel point d'ailleurs, que c'en est inexact, mais c'est pour vous faire comprendre que l'on peut présenter les choses ainsi. La réalité est beaucoup plus complexe : vous le voyez notamment dans l'Entité II, dès lors que le pouvoir fédéral a pris des mesures en matière de réforme des zones de police - j'étais autour de la table avec M. Antoine Duquesne à l'époque et ensuite avec ceux qui lui ont succédé - on promettait aux communes qu'il n'y aurait pas d'incidence sur leur budget.

Aujourd'hui, les observateurs attentifs que sont les parlementaires ici, autour de la table, ou encore des hommes et des femmes qui ont eu l'occasion dans leur vie de se frotter à l'exercice budgétaire communal, peuvent en témoigner. S'il n'y a eu aucun coût supplémentaire lié aux zones de police, je peux aussi vous annoncer que j'ai des cheveux partout.

*(Rumeurs)*

M. le Greffier et moi nous sommes dans le même cas et pourrions tirer le même constat.

*(Rires)*

Toujours est-il qu'on est effectivement là devant une logique qui est celle de la loyauté fédérale dans laquelle nous devons tenir des engagements sur lesquels nous aurions contractuellement signé à un moment donné. Nous aurions pris langue avec le Fédéral, mais à l'inverse, le Fédéral ne peut pas regarder dans notre assiette en disant : « Voilà tel morceau m'intéresse et tel autre pas ».

Reste aussi tout le débat – mais qui n'est pas encore aujourd'hui inscrit dans notre ordre du jour, il le sera un autre jour – sur les transferts de compétences, avec une minoration ou pas des crédits qui ont permis de vivre jusqu'à présent. On a tout entendu à ce sujet, en ce compris, souvenez-vous, avant même que n'aboutissent ces accords institutionnels, le Premier ministre de l'époque, M. Leterme, qui avait pourtant été Ministre-Président du Gouvernement flamand.

Si l'on réduit de 20 ou de 30 % les montants avec lesquels nous avons exercé un certain nombre de compétences – je ne parle pas des compétences usurpées, mais d'autres compétences – les entités fédérées pourraient très bien exercer ces compétences avec ces montants en moins.

J'avais répondu à l'époque que, si c'était si facile, pourquoi n'a-t-on pas, de manière mécanique, diminué les niveaux de dépenses de l'État fédéral, à ce niveau-là.

Je ne vais pas, là non plus, polémiquer, mais il serait utile, au moment des transferts, d'avoir une réflexion sur le coût-vérité des transferts de compétences et d'essayer de voir si nous ne serons pas placés devant des choix.

Compte tenu de ces éléments et en ce qui concerne le budget wallon, il manquait 92 millions d'euros pour clôturer 2012 dans le cadre fixé, et 208 millions d'euros pour construire un budget 2013 qui était conforme à nos engagements. Je ne vais pas entrer dans le détail des mesures que le gouvernement a prises pour atteindre ses objectifs, le ministre du Budget le fait. Mais je voudrais vous dire que l'assainissement est quand même aujourd'hui un exercice nécessaire, d'abord parce que nous n'aurons pas de politique viable si nous n'avons pas un regard sur la manière dont évoluent les dépenses et vous donner quelques éléments des recettes sur lesquelles nous avons pu travailler. Sur les rentrées, nous avons fait en sorte qu'il y ait 28,5 millions d'euros de recettes nouvelles pour la Wallonie en 2013 et, si je peux m'exprimer ainsi, je dirais qu'au regard de l'ensemble de nos recettes et même de la relation recettes-dépenses, on peut dire que l'effort est relativement limité pour le moins sur ce plan.

D'autre part, on aura les dépenses. Que fait-on en dépenses ? On a demandé à chaque ministre d'effectuer une économie de 3 % sur son solde de dépenses primaires, c'est-à-dire ce que sont ses dépenses non règlementées dans le cadre soit d'une loi, soit d'un décret.

Ces 3 % représentent 56 millions d'euros et ils viennent s'ajouter à des économies qui ont déjà été réalisées au cours des années précédentes et qui ont été rendues structurelles. Je pourrais donner un chiffre parlant dans ce domaine, c'est notamment le total des dépenses réalisées depuis 2009 sur ces postes puisqu'ils

portent sur un montant de l'ordre de 200 millions d'euros.

Le deuxième point que je voulais mettre en exergue - sans vous fâcher trop à ce stade - ce sont les charges de nos investissements qui ont été soigneusement analysées afin de pouvoir en reporter les parties couvrant les investissements non encore réalisés.

En clair, ce qui ne doit pas être immédiatement exécuté et qu'on peut étaler un peu plus dans le temps l'a été pour éviter que la charge pondérale ne vienne obérer nos finances.

Troisième élément, ce sont les provisions. Nous avons recalculé les provisions pour les faire correspondre au mieux aux besoins à venir. Et puis, je terminerai par deux éléments qui portent sur des considérations que voici : quand cela a été possible, on a décidé d'anticiper des dépenses de 2013 en 2012 - ce qui pouvait être payé en 2012 l'a été – ou d'en reporter la liquidation.

Et enfin, les mécanismes qui ont été - je vais dire protégés - en relation avec le Plan Marshall. Nous n'avons pas voulu que ce qui aujourd'hui fonctionne et rapporte de l'emploi, de la valeur ajoutée et qui nous permet de garantir le redressement, soit mis en difficulté. On a donc sanctuarisé - je peux le dire ainsi - les mesures du Plan Marshall.

Il y a quand même une chose sur laquelle je ne peux me taire à ce stade, c'est l'importance de la solidarité intrafrancophone. On a souvent parlé de cette question. Nous sommes, aujourd'hui, après trois années consécutives de solidarité de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Wallonie – il y a eu un mouvement inverse dans le temps – dans un contexte où la Wallonie a à son tour fait un effort. Sur les trois premières années dont je viens de parler, ce sont 189 millions d'euros que nous avons effectivement pu mettre en œuvre pour établir les équilibres.

Après des mesures d'économie très importantes dans le budget, il manquait encore 45 millions d'euros cette année-ci, je vais dire pour le budget 2013, à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour atteindre son objectif initial.

Nous sommes donc là dans un contexte où la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû faire appel à la région.

Qu'avons-nous fait ? C'est une somme très importante qui est en grande partie composée de dépenses qui sont toutes liées. On connaît le peu de liberté de la Fédération Wallonie-Bruxelles à des frais immédiatement dédiés au personnel. L'importante masse de paiements, c'est le personnel.

Je rappelle que rien que l'enseignement, ce sont à peu près 130 000 personnes. C'est vraiment un paquebot, en termes humains, à manœuvrer avec délicatesse.

En 2013, comment va faire la Wallonie envers la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec 45 millions d'euros ?

D'abord, elle va verser une dotation exceptionnelle de 20 millions d'euros de la Wallonie à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ensuite, on va utiliser un autre procédé qui nous est aujourd'hui permis et qui est un procédé intéressant parce qu'il est notamment l'outil de la mise en œuvre de nos budgets conjoints entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, ce sont les prêts de norme. Nous pouvons aujourd'hui effectivement prêter d'une entité à l'autre. C'était un des débats que les Francophones, de manière générale, ont porté devant le Parlement fédéral et dans le cadre des nouvelles lois spéciales de financement. Pourquoi ? Parce que nous ne voulions pas prendre de risques par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'a aucune recette propre. La seule qu'elle avait - je l'ai connue, j'en ai encore eu la tutelle à l'époque - c'était la taxe radio-TV-redevance. Nous l'avons transférée à la Wallonie. Si nous n'avions pas eu cette souplesse dans la capacité de voir des prêts de normes d'une entité à l'autre, on serait souvent devant une difficulté majeure, devant des déficits qui ne pourraient pas être comblés, devant un étranglement de cette institution.

Ayant été peut-être un peu plus long que je ne le prévoyais sur ces éléments généraux, je ne peux pas non plus taire maintenant les aspects qui touchent plus spécifiquement mes départements.

Second ajustement 2012 : je ferai de temps à autre aussi un lien avec le budget initial 2013 dans ces compétences, puisque vous avez compris que nous sommes dans un système de vases communicants. Je dois donc faire cet exercice de manière concomitante.

On a vécu cet ajustement d'abord comme une opération technique en regardant au plus près comment les crédits évoluaient sur 2012.

Là, je dois mettre en lumière, d'abord, la manière transversale dans le cadre du premier ajustement. Nous avons agi en raison notamment des circonstances économiques que j'ai rappelées tout à l'heure. Le gouvernement avait décidé d'une première réduction des dépenses qui étaient modulées à hauteur d'un pourcentage fixé dans le cadre de notre conclave à 1,3 % dans toutes les matières qui étaient non-organiques. Je m'en suis expliqué tout à l'heure. Nous avons aussi voulu épargner le personnel, donc par les dépenses liées à un décret, une loi, des conventions qui avaient force de loi et nous exonérons dans le même temps le personnel (1,3 %), ce qui représente une économie totale de plus de 25 millions d'euros, dont,

dans mes départements, dans mes compétences, 710 000 euros.

Cette mesure sera maintenue lors du second exercice d'ajustement. Nous allons ajouter, comme dans une logique des « strates », une deuxième couche d'efforts de 1,2 %, toujours sur les dépenses non organiques et hors personnel.

Pour ce qui relève de mes budgets, nous avons là un chiffre qui est un peu en dessous du premier. Nous atteignons les 655 000 euros.

Voilà pourquoi vous remarquez à nouveau un certain nombre de mouvements à la baisse dans les crédits. Je vais les détailler dans la division organique 09 du Programme 01 - Conseil économique et social de la Wallonie. Là, il y a d'abord un mouvement pour le Conseil économique et social qui est en augmentation de 221 000 euros. La dotation complémentaire aux organisations membres du conseil augmente quant à elle de 90 000 euros. La raison de cette majoration est simple, c'est que la dotation au conseil est, comme celle de l'ensemble des OIP, inchangée depuis 2009, mais les frais de personnel qui, eux, sont liés à l'indexation, à un moment donné, connaissent un effet de seuil en augmentation. Puis, il y a des crédits complémentaires qui vont servir à assurer le bon fonctionnement de l'institution en augmentation.

D'ailleurs, toutes ces mesures qui vont répondre au Conseil économique et social de la Wallonie, seront – je le signale aussi – compensées dans mes budgets. Nous ne sommes pas allés chercher de l'argent frais hors de mes budgets.

En ce qui concerne la dotation complémentaire, elle avait été réduite à l'initial 2012. À l'occasion du deuxième ajustement, des moyens ont été dégagés et il est proposé d'augmenter la dotation complémentaire initiale pour la porter à 500 000 euros, soit au niveau des autres années. Cette augmentation de crédits est entièrement compensée au sein de mes budgets.

Pour le Programme 09.11, cela porte sur l'Institut wallon de la prospective et de la statistique, l'IWEPS. Vous allez constater qu'il y a une nouvelle allocation de base qui est intitulée - Subventions à l'IWEPS relative à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert. C'est un crédit qui est destiné, comme son nom l'indique, à l'évaluation globale de ce plan dans le cadre d'une mesure qui est bien déterminée. C'est la mesure B1C.

Auparavant, ces fonds étaient déjà inscrits dans nos budgets, mais à l'allocation de base 12.01 de ce Programme. La création de la nouvelle allocation de base s'explique par la volonté de coller au mieux à la codification SEC95, dès lors que les crédits sont directement versés à l'IWEPS qui pilote cette évaluation globale sous forme de subvention.

Par ailleurs, une augmentation de crédits de 70 000 euros est opérée par compensation interne au sein de mes budgets. Il faut encore noter qu'à l'occasion de la confection du budget initial 2013, on a inscrit 300 000 euros en crédits d'engagement et 250 000 euros en crédits de liquidation pour le même article budgétaire.

J'en arrive maintenant au Programme 10.03.

Là aussi, un nouvel article budgétaire a été créé, c'est le 12.21 - Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse. Cela traduit une décision du gouvernement de financer un équivalent temps plein à l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Cette initiative s'inscrit aussi dans le plan d'action relatif aux droits de l'enfant, initiative conjointe du Gouvernement wallon et de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un accord de coopération sera adopté afin d'élargir à la Région wallonne des dispositifs qui portent sur l'observatoire dont l'objectif est de rendre optimal le pilotage des politiques relatives aux droits de l'enfant.

Vous vous souvenez que c'était une demande qui a été formulée par nos deux parlements de veiller à ce que cette politique soit transversale.

Lors de cet ajustement, 4 000 euros ont été prévus sur cette allocation de base. En 2013, année pleine de fonctionnements du dispositif, l'inscription budgétaire va s'élever à 45 000 euros.

J'en viens au Programme 12.21 - Gestion informatique du SPW. Les crédits d'engagement sont en baisse de 1,8 million d'euros et les crédits de liquidation sont en baisse de 2,001 millions d'euros, et ce pour l'ensemble du programme.

Il s'agit ici, souvenez-vous de nos discussions antérieures, d'une adaptation des moyens budgétaires aux moyens constatés au cours de l'année 2012. Ce programme a également contribué aux économies décidées par le gouvernement.

Par ailleurs, un transfert de 803 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation était opéré vers les budgets de M. le Ministre de la Fonction publique. C'est une provision qui a été constituée à l'allocation de base 12.11 du Programme12.21 pour financer les rémunérations des experts informatiques recrutés pour la transition informatique du SPW et mener à bien les projets en cours de développement.

Je peux terminer ce rapide passage en revue du second ajustement 2012 par le Programme 32.01 qui est relatif aux cofinancements européens auxquels, vous le savez, j'attache beaucoup d'importance parce qu'ils ont un effet important pour nous.

Vous aurez certainement remarqué que la provision interdépartementale des crédits de cofinancement a été ramenée à zéro euro. Le solde de la provision

interdépartementale a été transféré vers les allocations de base de cofinancement des différents ministres fonctionnels, selon les besoins qui ont été exprimés par l'administration en fin d'année.

Pour rappel, ce sont 92 millions d'euros en moyens d'action à l'initial complétés de 33 millions d'euros en moyens d'action lors de cet ajustement et 165 millions d'euros en moyens de paiement qui ont été répartis sur ces allocations de base de cofinancement au cours de l'année 2012.

Une nouvelle allocation de base a été créée – la 41.03 – intitulée - Subventions dans le cadre des dossiers de cofinancement. Elle est dotée de 11 694 000 euros en moyens d'action uniquement. Ce montant est destiné à engager des crédits de cofinancement relatifs aux projets européens d'une portée majeure en terme de visibilité pour la Wallonie dans le cadre de l'axe 3 des programmes FEDER établis en 2008. Une allocation de base spécifique a été créée pour faciliter l'identification des cofinancements liés à ces projets dont la vocation première est culturelle, mais dont la portée supra régionale et des impacts touristiques et économiques leur vaut de figurer parmi les projets dits majeurs en Wallonie. C'est en 2013, 2014 et 2015 que les crédits de liquidation seront sollicités eu égard à l'avancement des différents travaux.

Pour rappel, les dépenses sont autorisées dans le cadre de cette programmation jusqu'en décembre 2015. Au budget initial 2013, 257 000 euros en crédits d'engagement et 1 094 000 euros en crédits de liquidation ont été inscrits sur cette AB.

J'en viens maintenant à l'examen du budget initial 2013 en commençant par rappeler que les économies réalisées lors des deux ajustements de 2012 étaient récurrentes et donc ont été appliquées à la base du budget 2013.

Nous commençons donc le budget 2013 au niveau où nous avons raboté nos dépenses.

Au-delà de cela, le gouvernement va décider de réaliser des économies supplémentaires au niveau des dépenses non organiques et hors personnel et, au final, ce sont ainsi des diminutions à hauteur de 2 692 000 euros en crédits d'engagement et 3 007 000 euros en crédits de liquidation qui ont été implémentées dans mes budgets entre 2012 et 2013. Il s'agit d'un effort important et tous les départements ont été mis à contribution afin de ne pas créer de déséquilibres bruteaux dans les budgets.

Sur la Division organique 01, la dotation au Parlement wallon a été augmentée de 1,5 million d'euros par rapport au budget initial 2012. Depuis le début de la législature, et jusqu'en 2012, elle avait été maintenue à son niveau de 2009, hors indexations, et diminuée de 3 millions d'euros afin de mobiliser la moitié de ses réserves. Des économies ont donc été réalisées depuis 2009 via un strict contrôle des dépenses. Malgré l'augmentation de la dotation en 2012, la ponction imposée au parlement sur ses réserves aboutirait, à la politique de dotation constante, à une complète disparition de celle-ci en 2014. Or, il est évident que provisionner un montant pour le paiement des indemnités dès le départ, pour la législature 2009-2014, est nécessaire. Sur cette base, la dotation 2013 du Parlement wallon a donc été augmentée de 1,5 million d'euros par rapport à 2012.

Le deuxième point que je dois souligner, c'est la dotation du service du médiateur. Elle est diminuée. Je rappelle d'ailleurs que Mme de Coster-Bauchau m'avait, l'an dernier, interrogé sur cette matière – ce qui montre que je retiens des leçons du parlement – en me disant : « Monsieur Demotte, vous avez là un service que vous fusionnez et l'on continue avec les mêmes sous ». On l'a effectivement fait – pas seulement pour faire plaisir à Mme de Coster-Bauchau – mais surtout parce qu'il y avait une logique, en sorte qu'à partir de la mise en œuvre de ce médiateur commun, nous en tirions des économies d'échelle et que les deux services de médiation fassent un effort conjoint de l'ordre d'un sixième de leurs dépenses de fonctionnement. Et donc, une réduction d'un sixième sur le montant total correspondant à la somme des dotations de chaque entité a été décidée et ce sixième représente 220 000 euros.

Concernant la Division organique 09 du Programme 04 – Commissariat wallon EASI-WAL, au début de la précédente législature, le Gouvernement wallon a lancé un plan de simplification administrative qui porte sur la période 2005-2009 et, comme vous le savez, son rôle est de réduire la paperasse, les procédures à charge des usagers, des associations, des entreprises, des services publics. Bref, tout le monde.

EASI-WAL poursuit ce vaste chantier de manière remarquable et, sur l'ensemble du programme, on constate une augmentation des crédits de 1 200 000 euros en crédits d'engagement et de 1 812 000 euros en crédits de liquidation. Ces mouvements résultent des crédits du Plan Marshall 2.vert qui, justement, porte sur la simplification administrative et inscrit, dans ce programme, les crédits ordinaires. Quant à eux, ils ont diminué, chaque service devant contribuer aux économies.

Plus particulièrement dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, des crédits supplémentaires à hauteur de 2 352 000 euros en moyens d'action et 2 220 000 euros en moyens de paiement ont ainsi été inscrits au nouvel article budgétaire 12.05 – Banque Carrefour des Échanges de Données.

Ces crédits vont servir à poursuivre la mise en œuvre du principe de collecte unique des données auprès des entreprises via la Banque-Carrefour

wallonne. Pour sa part, l'allocation de base 12.03 – Études, relations publiques, prestations de services liés au Plan Marshall 2.vert, va être dotée de 185 000 euros en crédits d'engagement et de 425 000 euros en crédits de liquidation. Ces crédits financeront plus spécifiquement les développements liés à la mise en œuvre du principe de confiance et l'amélioration des délais de paiement sur lesquels nous avons fait des progrès considérables ces derniers mois.

J'en viens à la Division organique 09 - Relations internationales, et vous constaterez là que le volet wallon de la dotation WBI est resté identique par rapport à 2012. En revanche, la dotation complémentaire à WBI pour réduction d'encours a été réduite de 100 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. Cet encours hérité lors de la création de WBI est en voie de résorption totale. Il est donc justifié de réduire cette dotation complémentaire spécifique et, par ailleurs, cette année, les allocations de base 30.02 et 43.02 qui abritent les crédits de cofinancement européens n'ont pas été alimentées dès l'initial.

Ces crédits financent des projets initiés par WBI dans le cadre des programmes européens. Dans un souci d'usage optimal des ressources, on a fait en sorte que ces allocations de base soient alimentées en cours d'année par transferts au départ de la division organique 32 pour répondre exactement aux besoins exprimés par WBI selon le rythme et le développement des projets.

Je passe maintenant au Programme 11 – l'IWEPS – celui dont j'ai déjà parlé tout à l'heure à propos des ajustements, pour vous dire que si la dotation de l'institut reste inchangée, une nouvelle allocation de base 41.02 est créée pour abriter les dépenses relatives à l'évaluation du Plan Marshall 2.vert.

Ces nouveaux crédits – 300 000 euros en moyens d'action et 250 000 euros en moyens de paiement – sont destinés à mettre en œuvre l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert dès 2013. La méthodologie d'évaluation qui est adoptée par l'IWEPS porte sur deux choses : la réalisation d'évaluation thématique sur des mesures spécifiques au cours de la législature et la réalisation d'une évaluation globale qui, elle, se fera à la fin de la législature.

L'IWEPS a établi son programme d'évaluation thématique à réaliser au cours de la législature qui a été présenté au gouvernement en juillet 2011. Il travaille actuellement sur 13 projets d'évaluation thématique et les montants prévus au budget initial de cette mesure vont lui permettre de réaliser des travaux d'évaluation ébauchés en 2012.

J'en arrive maintenant à la Division organique 10 du Programme 02 - Secrétariat général. Tout d'abord, 45 000 euros ont été inscrits à l'allocation de base 12.03 – Études relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'Autorité de certification et aux échanges d'expérience. Un montant de 55 000 euros avait déjà été inscrit en crédits d'engagement lors du second ajustement et comme je l'ai expliqué en réponse à une remarque de la Cour des comptes, un marché d'assistance externe a été passé en 2012 pour épauler la Cellule Autorité de Certification.

Seuls les crédits de liquidation seront utilisés en 2013 puisque la Cellule de certification des dépenses sera pleinement opérationnelle à partir de cette année. À l'allocation de base 34.01 – Dépenses relatives aux procédures de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts, il s'agit des prix et des défraiements ainsi que des subventions octroyées par la commission. On va constater une augmentation des crédits de 98 000 euros tant en engagement qu'en liquidation.

Ces crédits vont financer un appel à projets qui porte sur des réalisations d'œuvres d'art à placer dans l'espace public. Cet appel à projets a été lancé au cours du dernier trimestre 2012 dans le cadre que vous connaissez. Je pense que Mme Bertouille serait heureuse d'apprendre que l'on fait le suivi. Elle avait toujours dit : « Des sous arrivent-ils ? ». Oui, ici, dans le cadre de la préparation de la commémoration du centenaire de la guerre 14-18. Je vais tout de suite vous rassurer, Mme Bertouille n'a pas participé personnellement aux faits. Mais elle est très assidue et sort des tranchées de temps en temps pour demander le juste dû de ceux qui ont été touchés par l'Histoire à ce moment douloureux de notre mémoire collective.

Cette opération peut être pilotée par la Commission des arts du SPW, mais je reviendrai évidemment sur la commémoration de la Grande Guerre. Pour le reste du Programme 10.02, vous constaterez uniquement des baisses de crédits qui sont consécutives à des mesures d'économie décidées par le gouvernement.

J'en viens donc à la Division organique 10, Programme 03 - Service de la Présidence et de la Chancellerie. J'ai noté que différents mouvements à la baisse ont été effectués dans ce programme. J'évoquerai aussi certaines augmentations. Trois nouveaux articles budgétaires ont été inscrits et sont dédiés aux célébrations du centenaire de la guerre 14-18 pour un montant total de 2 900 000 euros tant en crédit d'engagement qu'en crédit de liquidation. Les Gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont jugé important d'investir dans ces commémorations qui vont mobiliser nos régions pendant plusieurs années. Le 23 mars dernier, ils ont marqué leur accord de principe quant à la mise en œuvre du plan opérationnel à ce propos.

Nous en avons souvent ici, notre politique commémorative va avoir une triple approche intégrant des actions fédératives prises en charge par les deux entités, des actions spécifiques aux différents ministres

et un soutien apporté à des initiatives partenaires.

Dans ce cas, en ce qui concerne les budgets, on peut remarquer l'inscription de 500 000 euros à l'allocation de base 12.22 - Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre les commémorations du centenaire de la guerre 14-18 - pour financer les événements de lancement de la commémoration, donc le point de départ.

Puis, il y a 600 000 euros à l'allocation de base 33.09 - Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorations de la guerre 14-18, destinés à financer cette fois-ci un appel à projets qui est ouvert à toute personne morale de droit privé pour la réalisation d'une exposition de grande envergure qui devrait se tenir à partir de la fin 2013 et pour un minimum de neuf mois. Et enfin, 1 800 000 euros à l'allocation de base 43.03 intitulée - Subvention d'institutions publiques dans le cadre d'un plan d'action des commémorations de la guerre 14-18, qui financeront un appel à projets de grande envergure ouvert cette fois-ci aux communes, aux provinces et aux centres culturels. Ce sera un appel qui va porter sur plusieurs éléments. Je vous les cite, comme cela vous pourrez déjà relayer l' information et vous constaterez mon souci de transparence.

D'abord, la question de la mise en valeur de sites, la mise en valeur de traces ou de biens dont l'importance dépasse le cadre local ou régional. Cela peut être porté par une commune, mais je le répète, c'est la mise en valeur de sites, de traces ou de biens dont l'importance dépasse le cadre local ou régional.

Ensuite, c'est l'organisation d'événements exceptionnels non récurrents. Les projets devront s'adresser au grand public, présenter un caractère de qualité indéniable contribuant au rayonnement de la Wallonie.

Je n'ai pas encore de précisions sur les modes de sélection, mais je reviendrai évidemment aussi sur ce sujet dès qu'elle m'aura été davantage détaillée.

Mais je ne peux pas imaginer que les groupes qui ont été mis en place pour définir les attentes normatives ne soient pas ceux qui sont associés à la sélection.

Pour le reste du Programme 13.03, je citerai encore l'AB 30.7 - Subventions en faveur d'actions de promotion de qualité totale, où l'on constate 160 000 euros supplémentaires. Cette évolution trouve son origine dans la décision du 10 mai 2012 du gouvernement qui vise à lancer une expérience pilote de Déclaration de service aux usagers. Dans l'esprit de la Déclaration de services aux citoyens du Québec et de la Charte Marianne en France, la volonté est d'instaurer, au niveau de nos services publics, une déclaration de services aux usagers. Vous remarquez qu'ailleurs, il y a toujours des noms fleuris. Chez nous, ce sont des noms techniques. Elle serait un outil complémentaire au contrat de gestion, au plan opérationnel privilégiant une démarche continue d'optimisation des pratiques en plaçant l'usager au centre des préoccupations. Avant d'envisager la généralisation de cette pratique, il s'agit donc de mener une expérience pilote en partenariat avec le mouvement wallon pour la qualité.

Un mot maintenant du budget informatique, du DTIC visé au Programme 12.21. On y note divers mouvements de crédits, en trafic de base, proposés par le département des Technologies de l'Information et de la Communication pour des raisons techniques. On y constate également une augmentation de 311 000 euros en crédit de liquidation sur l'ensemble du programme, des crédits d'engagement ayant été jugés suffisants pour 2013 et cette augmentation se justifie par le transfert de l'activité de développement et de maintenance des systèmes de téléphonie de l'ensemble du SPW au sein des budgets du DTIC. C'est logique vu l'imbrication de plus en plus forte entre les deux systèmes opératifs sachant que le téléphone IP coûte nettement moins cher au final.

Enfin, je terminerai ce survol avec la Division organique 32, qui abrite la réserve interdépartementale relative au cofinancement européen et dont j'ai déjà dit un mot tout à l'heure. Cette fois-ci, en 2013, nous avons un montant de 81 779 000 euros en crédits d'engagement et de 175 664 000 euros en crédit de liquidation qui ont été prévus pour faire face aux besoins financiers identifiés par les administrations fonctionnelles sur base des projections des opérateurs. Comme en 2012, une partie de ces enveloppes, nous parlons ici de 25 %, sera directement inscrite sur les allocations de base des différents ministres fonctionnels pour permettre la mise à disposition, dès le début de l'année prochaine, des moyens de paiement nécessaires à la liquidation rapide des déclarations de créance traitées par les administrations en fin d'année. Quant au nouvel article 43.01 - Subventions dans le cadre des dossiers de cofinancement, je viens d'en parler dans le cadre du second ajustement en 2002, je ne reviens pas dessus.

Je vous dois des excuses d'avoir été aussi long et technique dans cet exposé, ce n’est pas toujours très agréable à suivre, ni à lire d'ailleurs, mais toujours est-il que ces budgets, l'ajusté 2012 et l'initial 2013, ont donc été analysés sous l'angle des mes compétences spécifiques et que, pour le surplus, vous disposez évidemment de l'ensemble des documents pour vous y référer. Je me tiens à votre disposition avec mes collaborateurs pour vous apporter des précisions complémentaires qui vous sembleraient utiles. Je vous remercie pour votre excellente attention. Je ne sais pas si j'en aurais été capable moi-même.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre-Président. Vous avez presque tout fait d'un coup. Félicitations ! Vous avez ainsi déjà fait votre

présentation pour le budget 2013.

*Vote*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) et le programme justificatif afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 5 – Va (2012-2013) N° 1 – Annexe 1) et (Doc. 5 – VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1bis – Annexe 1).

La Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales recommande, par 8 voix contre 1, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre-Président du Gouvernement wallon.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVBCD (2012-2013) N° 1 ET 1*BIS*)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 4 - IVA (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 1 ET 1*BIS*) ET (DOC. 4 - IVBCD (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 1 ET 1*BIS*)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 1 et 1*bis*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 1 et 1*bis*).

Pour que les choses soient claires, M. le Ministre-Président vient de faire sa présentation à la fois sur l'ajustement 2012 et sur le budget 2013. Il nous faut tout de même désigner un rapporteur pour le budget 2013.

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - M. Fourny et Mme Targnion sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

Pour que tout le monde suive bien, nous allons dans quelques instants écouter les observations de la Cour des comptes sur le budget 2013. Ensuite, nous demanderons à M. le Ministre s'il a une réponse à la Cour des comptes. Puis nous passerons au débat. Je demanderai que dans le cadre du débat, chaque fois que vous interviendrez, de préciser si vous parlez de 2012 ou 2013. Je vous présente mes excuses, mais il faut s'adapter à l'intervention.

*(Réaction de Mme de Coster-Bauchau)*

Le tout, c'est de préciser sur quoi vous parlez pour le rapport. J'essaie de vous freiner le moins possible dans votre élan. Maintenant, si vous me dites que l'on vide d'abord 2012, on videra d'abord 2012 et ensuite 2013. Ce sera plus facile, évidemment, mais je ne voulais pas vous imposer des restrictions. Vous me connaissez.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Tonneau.

**Mme Tonneau**, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, pour ma part, je vais être assez brève parce que, dans le rapport examinant les projets de budget pour l'année 2013, la cour n'a pas formulé de remarque particulière concernant les programmes qui relèvent de la compétence de M. le Ministre-Président.

**M. le Président.** - Je présume, Monsieur le Ministre-Président, que vous n'avez pas de réponse à la Cour des comptes puisqu'elle n'a formulé aucune observation, ni de remarque.

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte.

Qui sollicite la parole sur l'ajustement et le programme justificatif 2012 ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Monsieur

Fourny, ne levez pas déjà les yeux avant que je n'aie commencé !

Monsieur le Président, je voudrais d'abord intervenir, de façon plus générale, sur la manière dont nous avons été mis au courant et dont nous avons reçu les documents.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez parlé du contexte économique difficile et vous avez renvoyé chacun, tout au début de cette séance, devant ses responsabilités. Ici, je voudrais quand même vous faire part du mécontentement des parlementaires que nous sommes, sans doute plus particulièrement de ceux de l'opposition, puisque nous ne participons pas aux travaux budgétaires. En effet, les documents nous sont vraiment parvenus hors délai.

Je pense honnêtement que, pour l'exercice correct des travaux parlementaires, ce n'est pas acceptable. Si nous avions été au niveau d'un conseil communal – maintenant que vous êtes un nouveau bourgmestre – nous aurions reçu immédiatement, suite à un recours quelconque, un courrier du ministre de l'Intérieur, dénonçant ce type d'attitude de non-respect des délais. Je trouve que ce n'est vraiment pas un bon exemple.

Quand on voit que nous avons reçu des pages et des pages à consulter, pour nous, parlementaires, ce n'est pas facile, mais je pense aussi à la Cour des comptes. Je pense à nos collaborateurs qui ont dû travailler pendant tout le week-end et, hier, ceux qui étaient en séance ont même eu l'avis de la Cour des comptes, Monsieur Fourny, après les travaux budgétaires.

*(Réaction de M. Fourny)*

Si vous trouvez que c'est un fonctionnement normal, moi, je ne peux pas me satisfaire de ce fonctionnement. Je voulais le dire de façon officielle en profitant, Monsieur le Ministre-Président, que c'est vous qui êtes à la tête de ce gouvernement, pour vous faire part de ma désapprobation.

L'année dernière, on nous avait dit : « Ce sera une des dernières fois ». Je m'aperçois que ce n'est pas le cas. J'ai envie de vous dire, Monsieur le Ministre-Président, qu'il est temps parce qu'il ne reste plus que deux fois.

Enfin, je suis étonnée d'entendre parfois vos collègues de la majorité, en la personne d'Ecolo, les chantres de la bonne gouvernance. Jamais, dans une commune, nous n'aurions osé faire ce que vous avez accepté : faire passer tous les travaux budgétaires en urgence.

Je souhaitais aussi en parler et le dire en début de séance.

Si je peux commencer maintenant par...

**M. le Président.** - Votre observation vaut-elle pour l'ajustement et pour le budget ? J'avais demandé de le préciser.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, de nous avoir fait un rapport exhaustif tant pour l'ajustement que pour le budget 2013.

Je ne vais pas revenir sur toute une série de questions, mais je vous ai écouté attentivement et j'ai vu que vous aviez répondu à plusieurs de nos préoccupations.

Je voudrais revenir sur le Programme 09.04 par rapport au Commissariat wallon EASI-WAL et qui concerne le projet de la Banque-Carrefour. Vous avez cité les chiffres. Où en est-on dans l'analyse transversale de ce dossier ? Où en est la réflexion concernant la source authentique des données qui seront échangées entre les administrations ? Surtout, qu'en est-il en matière de respect de la vie privée ?

On avait vu, lors du premier ajustement, que 203 000 euros avaient été programmés pour l'engagement de personnel. Ce personnel a-t-il bien été engagé ?

C'étaient les questions principales que je voulais vous poser.

Par rapport au Service de la Présidence et de la Chancellerie, c'est-à-dire le Programme 10.03, vous avez cité la participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance. On y reviendra après. Il y avait un petit montant à ce niveau-là. Ce sont 20 000 euros qui ont été accordés à l'ASBL Tour de la Région wallonne Organisation. J'aurais voulu avoir un détail par rapport à cela.

Au niveau du Service de la Présidence et de la Chancellerie, les Études et les services en rapport avec l'octroi de la licence d'exportation d'armes, l'AB 12.18, on voit que, globalement, les crédits sont en baisse, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, depuis le budget initial 2012. Il y a eu un ajustement, en juin, à 25 000 euros, dans les deux crédits d'engagement et d'ordonnancement. Je ne peux m'empêcher de vous rappeler l'importante réforme qui était prévue dans la procédure d'octroi de licence d'exportation d'armes fin juin 2012. Comment doit-on interpréter ce statu quo des crédits d'engagement et d'ordonnancement en la matière, sachant que cela fait plusieurs mois que les arrêtés d'exécution de ce nouveau décret sont attendus au Parlement wallon ? Ces prévisions budgétaires vous incitent-elles à penser que le gouvernement ne va pas se saisir à bras-le-corps de ce dossier prochainement ? Je voudrais connaître les raisons de ce retard, si vous le voulez bien.

Parlant du Programme 10.04, là, vous avez déjà abordé la question, et je reviendrai surtout au niveau de 2013. Cependant, j'ai quand même une question par rapport à l'AB 12.01 qui subit une diminution de ces crédits en moyens de paiement de 76 000 euros. Quels sont les dossiers qui vont faire les frais de cette diminution sachant que, normalement, ce crédit doit assurer le développement informatique de la gestion des appels à projets de la nouvelle programmation des Fonds structurels ? Aussi, ils devaient assurer le financement des études et la couverture de la charge liée à l'organisation des comités de suivi. Est-il est opportun de diminuer ces montants, comme on les avait déjà diminués au premier ajustement budgétaire de 2012 ?

Finalement, on peut se poser la question de savoir où se trouve le développement des projets qui étaient prévus en 2012, comme celui de l'adaptation du système EUROGES qui était préconisée par la Cellule de l'Inspection des finances.

Voilà, pour l'ajustement 2012, je pense avoir posé toutes mes questions.

**M. le Président.** - Merci, Madame de Coster-Bauchau, d'avoir pu fournir ce travail en aussi peu de temps.

Qui sollicite la parole ?

La parole est à Mme Houdart.

**Mme Houdart** (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, l'intervention du groupe socialiste sera brève et ira directement à l'essentiel.

Inutile de rappeler, comme le Ministre-Président l'a d'ailleurs fait de manière détaillée, que nous évoluons dans un contexte particulier qui nous impose d'être à la fois vigilants et proactifs. Nous devons, d'une part, limiter au maximum les dépenses pour être en phase avec les objectifs fixés et, d'autre part, assurer le financement des programmes les plus essentiels au redéploiement wallon.

Ce double mouvement se répercute dans les budgets de chaque ministre et le budget afférent aux compétences du ministre-président, qui représente moins de 5 % du budget total wallon, n'échappe pas à ces impératifs.

Nous constatons, en effet, une réelle volonté de limiter les dépenses, par une diminution des budgets liés au programme concernant le secrétariat du Gouvernement wallon, les collaborateurs sortis de charge, de la gestion immobilière des bâtiments, ou encore une diminution de 600 000 euros en ce qui concerne le Programme - Relations extérieures.

Parallèlement, plusieurs programmes sont en augmentation. Il s'agit notamment des budgets consacrés à l'IWEPS ou à EASI-WAL. Ces augmentations s'expliquent, principalement, par l'inscription de nouveaux crédits labellisés « Plan Marshall 2.vert » et destinés, entre autres, à mettre en œuvre une Banque Carrefour d'Échange de Données liées à la dynamique de simplification administrative.

Alors que nous vivons en période difficile, il est donc indispensable de concentrer les moyens sur le redéploiement socioéconomique, qui constitue l'objectif avoué du Plan Marshall 2.vert. À cet égard, nous savons que les cofinancements européens jouent également un rôle important pour atteindre les objectifs socioéconomiques que nous envisageons pour la Wallonie.

Pour 2013, près de 82 millions d'euros en crédits d'engagement et 175 millions d'euros en crédits de liquidation ont été prévus.

Enfin, permettez-moi de dire un mot à propos du Programme - Services de la Présidence et de la Chancellerie - ainsi que celui du Secrétariat général qui enregistrent une augmentation de leurs moyens de près de 3 millions d'euros afin de financer les commémorations liées au centenaire de la Première Guerre mondiale.

Certains penseront peut-être que, en temps de crise, de telles dépenses sont inopportunes. Nous estimons, au contraire, qu'elles se justifient pleinement. L'histoire l'a prouvé, les périodes de crise sont un socle propice aux dérives les plus extrêmes et c'est précisément en ces moments plus difficiles qu'il convient de rappeler à chacun les dangers inhérents à l'oubli.

Le budget soumis à notre vote aujourd'hui se veut donc à la fois réaliste et optimiste. Il entend tenir compte des signaux extérieurs qui nous incitent à la raison et à l'économie, mais il est aussi tourné vers le futur le plus proche, axé autour des priorités liées au Plan Marshall 2.vert qui doit permettre à la Wallonie de retrouver le chemin de la croissance et redonner aux citoyens wallons la foi en l'avenir.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, vous l'aurez remarqué, nous remplaçons ici des collègues qui, d'habitude, sont présents dans cette commission. Je m'excuse donc d'avance pour certaines questions qui vous sembleront peut-être évidentes. J'essaye juste d'intervenir sur certains points.

Ecolo a constaté une légère augmentation des moyens pour le Commissariat EASI-WAL. Nous trouvons cela très positif. Vous avez tantôt parlé de ce projet de la Banque Carrefour d'Échange des Données et d'obtention des données authentiques. Pourriez-vous m'en dire plus sur le calendrier par rapport à cette

banque de données, par rapport à cet outil ?

Vous avez également mentionné cet outil en lien avec l'enjeu du raccourcissement des délais de paiement des factures. Vous avez dit qu'il y avait déjà des résultats visibles. Vous avez parlé d'améliorations considérables. Pouvez-vous nous en dire plus par rapport aux indicateurs qui permettent de lire ces améliorations, et dans le temps, et par rapport au but à atteindre que vous vous êtes donné ?

Concernant le Programme 11, l'IWEPS, nous pouvons, là aussi, observer une augmentation des subventionnements à l'IWEPS. Nous soutenons M. le Ministre-Président sur cette augmentation, car, comme vous l'avez expliqué, c'est pour assurer l'évaluation du Plan Marshall 2.vert. Vous avez expliqué que cette évaluation se faisait en deux parties. Si j'ai bien compris, il y a d'abord un travail sur l'évaluation thématique et après, sur une évaluation globale. Cette évaluation thématique aura lieu en cours d'année. Je pense que, jusqu'ici, elle n'a pas encore débuté. Vous avez parlé de 13 ou 16 thématiques différentes identifiées. Pourriez-vous m'en dire davantage ?

Par rapport au Programme 01, vous avez parlé du médiateur et de la diminution de cette dotation, mais elle est bien en lien avec la fusion des deux médiateurs, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette expression de cette solidarité et de cette synergie est formidable. Pouvez-vous nous dire où vous avez transféré les 220 000 euros dont vous avez parlé ?

*(Réaction de M. le Ministre-Président Demotte)*

Tout simplement ? D'accord.

Il y a un Programme 01, dans la Division organique 02 - Relations extérieures. Savez-vous nous en dire plus ? Savez-vous détailler les projets ?

Pour la Division organique 10, allocation de base 12.02, je peux lire qu'il y a un lien avec le rapport sur la cohésion sociale et un lien avec les plans HP. Pouvez-vous nous en dire un peu plus par rapport aux publications qui ont eu lieu ?

Dans l'allocation de base 33.02, dans la même division organique, on parle de subventions « Action citoyenneté ». Nous ne connaissons pas très bien cette action. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Que couvre cette subvention, très concrètement ?

J'ai une question vraiment technique. Je sais que vous êtes le pilote du plan PLUIES. On en a aussi largement parlé avec le président de cette commission dans un groupe de travail spécifique. Je ne le retrouve pas dans le budget. J'aimerais connaître les avancées de votre part, vu que la résolution a été signée par les quatre partis depuis un certain temps. Où en êtes-vous ? Où en sommes-nous ?

Une question très spécifique de ma part, qui n'est pas avancée par mes collègues. Vous avez parlé de cette solidarité formidable entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous avez fait part de cette demande de soutien de la Région wallonne à la fédération, entre autres, pour la soutenir en ce qui concerne l'augmentation des frais de personnel. Vous avez parlé de 45 millions d'euros. Était-ce dans l'ajustement ou dans le budget ? J'aimerais bien que vous me le clarifiiez. Je pense que c'est dans le budget. Vous avez dit que cette aide est subdivisée en dotations et, de l'autre côté, dans un prêt de norme. Pourriez-vous me rassurer que vous avez, sur ce point, pris contact avec le Gouvernement de la Communauté germanophone ? En effet, tout député wallon se doit d'avoir une même solidarité proportionnelle via les différentes entités qui nous concernent. Je ne sais pas si la Cour des comptes avait formulé une remarque à ce propos ou était censée se pencher sur ce sujet. Merci beaucoup.

**M. le Président.** - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vais poser quelques questions sur le budget 2013.

Ma première question concerne le Programme 09.04 - Commissariat wallon EASI-WAL - dans la continuité de ma question sur l'ajustement budgétaire. Vous aviez dit qu'il y avait des crédits qui allaient être débloqués, comme lors du budget 2012, pour le projet de la Banque-Carrefour wallonne.

Pouvez-vous nous garantir qu'il y aura une avancée significative de ce dossier en 2013 ? Où en est-on dans le dossier législatif ? A-t-il été soumis à l'avis des différentes commissions comme le CESW et surtout à la Commission fédérale de la protection de la vie privée ?

*(Réaction de M. le Ministre-Président Demotte)*

Sur le projet de la Banque-Carrefour - je continue sur ma lancée de l'ajustement budgétaire 2012 - on voit qu'il devrait y avoir, ici, une avancée significative, puisqu'il y a des crédits qui seront débloqués. Je voulais savoir où nous en étions dans le parcours législatif et si les avis avaient été demandés aux commissions ad hoc. Si oui, ces avis ont-ils modifié les propositions de textes ? Ont-ils déjà été soumis à l'avis du Conseil d'État ?

Comment concilier aussi cette Banque-Carrefour avec ce qui existe déjà à d'autres niveaux de pouvoirs ? Est-ce opportun, d'autant plus qu'il semblerait que deux des priorités du gouvernement, à savoir le principe de confiance et l'amélioration des délais de paiement semblent souffrir de cet engouement pour le projet de la Banque-Carrefour ?

Pouvez-vous faire le point, aussi, sur l'amélioration des délais de paiement ? L'objectif, pour 2013, sera-t-il bien d'atteindre la recommandation qui avait été faite par l'Europe, c'est-à-dire un délai maximum de 30 jours ? Il me paraît important que vous puissiez nous parler de cette problématique.

Je passe maintenant au programme 09.09 sur lequel je voudrais vous poser une question concernant l'AB 41.02 - Résorption de l'encours de WBI. Une diminution de 400 000 euros des crédits d'engagement et des crédits de liquidation est à enregistrer sur les 500 000 euros qui étaient inscrits en 2012. Cela veut dire une diminution de 80 %, sans justification ni précision. Je voudrais que vous m'éclairiez sur la politique d'apurement progressif de l'encours de WBI. Aujourd'hui, quel est l'encours actuel de WBI ?

Je passe alors au Programme 10.09 de l'IWEPS, pour lequel vous nous avez donné pas mal d'explications. Vous avez cité les évaluations qui étaient au nombre de 13. Pour 2012, cinq étaient programmées. Je voulais savoir si toutes les évaluations avaient abouti et si les rapports avaient été publiés. S'ils n'avaient pas été publiés, est-ce resté au niveau du gouvernement ? En aurons-nous connaissance ? Y a-t-il un objectif d'en faire une certaine publicité ? Je me demandais s'il ne serait pas intéressant de faire venir l'IWEPS en commission pour dresser les conclusions des premières évaluations réalisées en 2012.

Je passe alors au Programme 10.03 - Service de la Présidence et de la Chancellerie. Vous avez déjà répondu à quelques-unes de mes questions. Néanmoins, pour rebondir sur ce que je vous avais demandé à l'ajustement 2012 concernant l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse, je voudrais savoir si d'autres institutions comme la Cocof, par exemple, participent financièrement à cet observatoire. Il me semble que ce serait normal.

Vous avez expliqué pourquoi on passait à 45 000 euros donc, là, j'ai obtenu la réponse que je souhaitais.

Je voudrais aussi savoir, en référence aux commémorations du centenaire sur lequel vous nous avez donné beaucoup de renseignements, si des crédits seront affectés en 2013 par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, à un moment donné, vous avez évoqué une collaboration.

Je passe au Programme 12.21 - Gestion informatique du SPW. J'ai deux questions. Plusieurs postes, déjà en 2010, en 2011 et en 2012 étaient au niveau zéro lorsque nous étions à l'initial. Je me pose la question de savoir comment il n'y a pas de besoins programmés, en la matière, pour 2013. Va-t-on faire des transferts d'allocations, si tout d'un coup des besoins devaient advenir dans le courant de l'année, d'autant plus que, pour le projet Walcomfin, on avait parlé d'un logiciel absolument nécessaire pour la gestion comptable et budgétaire de l'administration wallonne ? Je voudrais bien avoir une réponse à ce niveau-là.

Concernant le département des Technologies de l'Information et des Communications – TIC - on compte 66 équivalents temps-plein. Pourriez-vous nous indiquer, aujourd'hui, combien de personnes se trouvent dans le cadre ? Quelle a été l'évolution depuis l'année 2012 ? Pourquoi est-ce que je vous pose cette question ? C'est parce que, en 2012, la Cour des comptes avait mis en évidence l'absence de crédits pour deux AB, la 12.16 et la 12.23, justement dédicacées à ce projet Walcomfin. Cela signifie qu'il y avait un problème d'allocations de ressources. La cour relevait également qu'il y avait un manque d'effectifs assez important. Elle disait que, si l'on voulait aller au bout de cette réforme informatique, il était indispensable de prévoir des engagements supplémentaires, sinon deux choses pouvaient arriver : un retard important dans la mise en œuvre d'autres projets dont le plan Sécurité informatique du SPW.

Je termine par le Programme 32.01 - Cofinancement européen 2007-2013. Nous savons que le cumul des budgets européens dans lesquels se trouve le volet FEDER ou FSE, dédicacés à ces programmes, représente un montant de plus de 1,2 milliard d'euros. À cela, il faut ajouter des programmes spécifiques tels que INTERREG. Je m'arrête à l'AB 01.01 qui concerne les cofinancements européens programmation 2007-2013 où le montant des engagements est de 81,879 millions d'euros en moyens d'action. C'est ce qui était prévu en 2013.

Je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre-Président : que recouvre cette somme qui est inscrite dans les engagements ? Lancera-t-on un nouvel appel à projets en 2013 ? Plus globalement, quelles sont les enveloppes encore disponibles en matière de fonds structurels ?

Quant aux montants des paiements, on peut dire que la vitesse de croisière des programmes est assez lente si l'on en croit les paiements effectués et les montants en paiements inscrits dans le budget 2013.

Au final, on obtient bien 175,164 milliers d'euros en moyens de paiement pour l'année 2013. À l'analyse, on constate que les paiements ne décollent pas assez rapidement.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous me préciser l'aspect de la règle N+2, que vous avez déjà abordé, et son respect ou non de la part de la Région wallonne pour la tranche à justifier au 31 décembre 2012 ? Là, je voudrais reprendre les observations de la Cour des comptes qui, dans son rapport, dit : « De plus, nous nous montrons d'autant plus inquiets par rapport au rythme de consommation des crédits européens eu égard aux recours en toute fin d'année 2012 à une société externe visant à assister l'Autorité de certification dans ses activités. ». Dans ses observations sur le deuxième

ajustement budgétaire 2012, la Cour des comptes a révélé que ce recours à une mission de consultance pour assister l'Autorité de certification démontre que la procédure de la certification des dépenses présente un risque dans le respect des délais. C'est en effet sur base du montant des dépenses certifiées que s'effectue le calcul de la règle N+2.

Monsieur le Ministre-Président, qu'en pensez-vous ? Quelle est l'analyse de cette situation ?

J'aimerais aussi que, par souci de transparence, vous me transmettiez les données précises de l'état de consommation des crédits européens.

Cela, c'était pour un premier constat.

Le deuxième, c'est que les crédits qui sont déjà consommés et les projections des montants d'ici à 2015, nous indiquent un montant cumulé de 800 millions d'euros. Or, si l'on veut consommer l'ensemble de l'enveloppe d'ici à 2015, une somme cumulée de 1,2 milliard d'euros doit être dégagée par le gouvernement. Ce qui veut dire que d'ici 2015, une somme supplémentaire de 400 millions d'euros doit être trouvée pour honorer les engagements en matière de projets européens.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous me préciser quels sont les montants des crédits déjà consommés et les projections des crédits d'ordonnancement d'ici à 2015 ?

Nous craignons fortement une sous-estimation des crédits en matière de paiement inscrits en 2013. Est-ce qu'en 2013, 2014 et 2015, les 400 millions d'euros pourront être dégagés par le gouvernement pour ne pas perdre le bénéfice du cofinancement européen dans ces projets ? Comment allez-vous faire ? Pouvez-vous me donner toutes les explications nécessaires ?

Dernier petit point, c'est sur le budget WBI où je voudrais avoir une explication au niveau de l'AB 10.04.00 – Divers - où l'on voit que les recettes passent de 3,473 millions d'euros à 1,458 million d'euros. Dans la justification de ce crédit, on indique qu'il est destiné à financer des actions effectuées par WBI pour compte de tiers.

Comment nous expliquez-vous cette diminution importante par rapport au budget initial 2012 qui n'avait d'ailleurs pas été ajusté ? Faut-il penser ou déduire qu'il y aura un ralentissement des activités de WBI ?

Dernière chose, c'est l'AB 01.01.00 qui concerne les rémunérations du personnel, y compris les charges sociales. Le crédit d'engagements pour 2013 s'élève à 15,07 millions d'euros. Si l'on compare à 2012, il y a une augmentation de 347 000 euros puisqu'il était de 14,723 millions d'euros.

Pourriez-vous m'indiquer, Monsieur le Ministre-Président, s'il y a un lien direct éventuel avec la désignation de délégués aux 16 nouveaux postes diplomatiques dont l'arrêté du Gouvernement wallon est entré en vigueur le 1er août 2012 ? De plus, le dossier sur la désignation des hauts représentants est-il clôturé ? Vous aviez précisé en son temps que sa clôture serait assurée dès novembre 2012. C'est le moment de faire le point. Le gouvernement en a-t-il tenu compte dans l'affectation budgétaire des dépenses de WBI pour 2013 ?

J'ai terminé pour ce budget initial 2013.

**M. le Président.** - En ce qui concerne votre demande d'auditions de représentants de l'IWEPS, je veux dire que ce n'est pas à M. le Ministre-Président qu'il faut s'adresser, c'est bien à la commission. Vous pouvez demander que l'on ressorte comme point de l'arriéré le rapport d'activité 2011 de l'IWEPS. Ce sera peut-être le bon moment pour éventuellement élargir le débat.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Je vous remercie pour cette excellente suggestion, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - La parole est à M. de Saint-Moulin.

**M. de Saint Moulin** (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, en tant que membre du Bureau, je voudrais proposer un amendement « L'intitulé du Programme 01.01 de la Division organique 01 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire est modifié comme suit : « dotation Parlement wallon, service de médiation commun ». ». La justification : le Bureau a constaté que le projet de budget ne prenait pas pleinement en compte l'accord de coopération du 3 février 2011 relatif à la création d'un service de médiation commun à la communauté et à la région.

Sur cette Division organique 01, le Programme 01.01 - Dotation aux services du médiateur de la Région wallonne n'a donc pas lieu d'être. Le service Bénéficia n'existe plus d'ailleurs.

Afin de ne pas bouleverser de manière trop importante le document budgétaire, le Bureau propose de modifier uniquement l'intitulé du Programme 01.01 de la Division organique 01 et de renvoyer la modification du crédit à la première modification du budget.

**M. le Président.** - Y a-t-il des observations sur cet amendement qui ne sera pas voté ici ?

S'il y a des observations, on en prendra note. C'est la Commission du budget qui votera. Ce que nous avons à faire, c'est entendre la proposition. Elle sera transmise ensuite à la Commission du budget qui statuera définitivement sur cet amendement.

Je présume que comme c'est essentiellement technique, il n'y a pas de remarques à faire et que nous pouvons donc la transmettre.

**M. Noiret (Ecolo). -** Si la Commission du budget a besoin d'une recommandation et d'un avis de la commission malgré tout, j'imagine que le document va arriver par écrit parce que je le découvre ici.

**M. le Président.** - Y a-t-il d'autres interventions à ce stade-ci ?

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Pourrait-on avoir l'amendement pour le lire ?

**M. le Président.** - Peut-on remettre une copie de l'amendement ?

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Quand on parle des délais de réponse et d'examen des questions, le gouvernement peut aussi être placé devant une obligation de résultat à flux tendu.

Je vous remercie, très sincèrement, de ces questions. Pourquoi ? Parce qu'elles témoignent de ce qui est pour moi l'acte fondateur de la démocratie, de l'intérêt manifeste du parlement pour le contrôle de l'exécutif dans cette mission qui est véritablement au cœur de l'action parlementaire qu'est le budget. Sachez que je prends un grand plaisir à vous écouter et, je l'espère, à répliquer en vous donnant un certain nombre de réponses, et pas seulement des réponses ici et maintenant.

Il s'agit aussi de pouvoir se projeter et de tenir compte, comme je le fais chaque année, de vos remarques pour les budgets et ajustements suivants.

Les questions sont effectivement très nombreuses et je vais essayer de les aborder peut-être à la manière d'un patchwork parce que je n'ai pas l'occasion de structurer mes réponses de manière parfaitement liée, mais vous verrez qu'il y a quand même un certain nombre de fils évidents dans cette réponse.

Je vais commencer par ce qui me paraît assez subjectif, mais je pense que cet avis sera partagé par un certain nombre d'entres-vous.

Le plus fondamental, notamment la question de la mise en œuvre de nos politiques à travers l'aide et les fonds structurels. Que dire ? J'aimerais dire d'abord que les montants totaux qui ont été prévus en 2013 sont, comme je l'ai rappelé, en crédits d'engagement de 80 879 000 euros et en crédits de liquidation, à 175 millions d'euros.

Chaque année, c'est évident que pour nous, les cofinancements sont un élément de priorité. Pourquoi ? Car qui dit cofinancement dit bilatéralité dans le financement. Nous devons donc être attentifs à la manière dont nos moyens sont libérés pour répondre à ce cofinancement. Si je peux ajouter quelque chose, il est aussi important que le rythme d'exécution des travaux corresponde précisément à la liquidation des moyens. Ce que nous faisons – et c'est un travail d'ajustement non pas au sens budgétaire, mais presque – c'est veiller à ce que la délivrance des moyens corresponde au rythme précis d'exécution des travaux. Parce qu'avancer des moyens est en quelque sorte s'obliger à faire une gymnastique dans laquelle nous ne serions pas le plus proche possible de cette échelle du temps et de son évolution. C'est aussi parfois prendre des dispositions dans lesquelles d'autres secteurs pourraient avoir, à très court terme, besoin de ces moyens en liquidité ou de manière budgétaire, et sans pouvoir y répondre dans les mêmes délais. Que faisons-nous donc ? Chaque année, je peux vous dire que nous évaluons la manière dont les seuils N+2 sont respectés ou pas. Je peux vous confirmer que nous dépassons, chaque année, les seuils N+2 qui nous sont imposés.

Quand je dis « nous dépassons », nous sommes à la fois un bon élève et l'Union européenne le reconnaît et nous avons un système de monitorage, de suivi au plus près des besoins. Ce qui est d'ailleurs un peu harcelant pour les ministres. En Conseil des ministres, quand on vient avec les tableaux de bord, c'est un peu comme les bulletins. En général, il faut plutôt retenir les ministres en termes de consommation et là, on leur demande où ils en sont, car il faut respecter des rythmes de consommation.

Ensuite, on ne peut donner les chiffres depuis le début de la période. Par contre, je reviens sur les Fonds structurels un instant en vous disant qu'il n'y aura plus d'appels à projets pour la programmation qui se termine en 2013, puisque tout a été octroyé en début de programmation. Clairement, il n'y a plus d'appels à projets, que ce soit FEDER, FSE. Pour ce qui concerne INTERREG, en Euregio les moyens FEDER sont à ce jour, épuisés.

Pour ce qui concerne les grandes régions, l'introduction des derniers projets doit consommer l'ensemble des fonds. Flandre-Wallonie-France, il n'y a plus à ce jour de moyens INTERREG disponibles. En d'autres termes, la consommation est là aussi, optimale.

Je vais peut-être, pour rester cohérent, répondre aussi à une question sur les Fonds structurels dans le Programme 10.04, cette fois-ci en ajustement, comme cela j'aurai abordé les deux questions.

Vous avez posé une question relative à l'AB 12.01. Il y a eu une diminution de crédits. Pourquoi ? Tout simplement, les crédits programmés étaient excédentaires. Pour tous les projets fondamentaux, dont EUROGES, ils ont été entrepris et comme je l'ai dit,

tous les départements ont été soumis effectivement au calendrier de l'économie, mais d'une manière fine et en ne bouleversant pas les projets en cours. Le cofinancement est beaucoup trop important pour nous.

J'en arrive maintenant à quelques remarques sur un deuxième grand volet qui concerne la Banque-Carrefour. Je pense que là, nous pouvons donner des informations. Nous avons adopté, en première lecture, l'accord de coopération, le 19 juillet de cette année. Les avis consultatifs ont été reçus dont celui du Conseil économique et social de la Wallonie. Même chose pour l'avis de la Commission de la vie privée. La deuxième lecture est prévue pour décembre 2012 et puis nous aurons l'avis du Conseil d'État.

En ce qui concerne le projet Banque-Carrefour, c'est clair qu'il ne va pas entamer le rythme d'exécution sur nos deux autres projets fondamentaux, augmentation et amélioration des délais de paiement et, d'autre part, l'entame des procédures réglementaires nécessaires pour avancer vers le principe de confiance.

Sur le principe de confiance, pour répondre autrement que par « Pouvez-vous le faire ? » comme dans le sketch célèbre de Francis Blanche auquel on répond : « Oui, il peut le faire », nous avons déjà pris des dispositions. Les premières analyses ont été présentées au gouvernement en date du 12 juillet, même date que celle que je vous citais tout à l'heure quasiment pour l'adoption en première lecture de l'accord de coopération, et trois nouvelles analyses sont présentées au gouvernement cette semaine. Vous voyez que nous sommes dans l'actualité. Un évènement bilan d'un an est prévu le 11 décembre. Nous sommes, là aussi, pratiquement dans les cordes.

En ce qui concerne les délais de paiement - j'en ai parlé encore récemment devant le Voka de Courtrai, parce qu'ils étaient assez impressionnés de nos progrès - vous savez que pour les petits montants, nous sommes déjà aujourd'hui extrêmement bien positionnés. Nous avions encore une difficulté dans le domaine de la liquidation des montants plus importants. Je voudrais vous dire que ces petits montants - même de 5 000 euros - ne sont pas une chose peu importante. Parfois, on dit qu'un petit montant est peu important. Ce n'est pas vrai, car cela peut concerner des fournisseurs pour lesquels il est fondamental, vu leur taille, d'être payés dans les délais.

J'en viens maintenant aux autres et à ceux qui m'ont posé des questions, et notamment sur les bancs Ecolo. Nous avons veillé à ce que les délais raccourcissent. Je vais reprendre les chiffres sur une échelle du temps. Nous partons de 2010.

Que voyons-nous à ce moment-là ? Le délai moyen de paiement, je dis bien le délai moyen de paiement, est de 113 jours. Il va passer en 2011 à 79 jours et nous sommes aujourd'hui à 61 jours. En deux ans, nous avons donc divisé par deux les délais de paiement. Ne croyez pas que le seuil-palier auquel je viens de faire référence est la fin des opérations. En réalité, tout ce que nous faisons pour le moment, ce sont des procédures complexes que nous implémentons et qui, à chaque fois, permettent des réductions qui ne sont pas de type linéaire. On peut avoir un effet d'escalier.

Il nous est effectivement confirmé que pour janvier 2013, et sur base de l'avance que l'on peut observer, une note de suivi a été déposée au gouvernement le 8 novembre. Là aussi, on est vraiment dans le suivi à fil tendu, on garantit donc que l'objectif des 30 jours sera bel et bien maintenu.

Pour les paiements par comptable extraordinaire, on y est déjà. Pour les paiements par ordonnance, les délais sont déjà bien réduits dans la proportion où je viens de le rappeler. C'est une démarche que nous aurons intérêt à suivre par la suite en commission, pour laquelle, régulièrement, je vous donne des informations.

Sur EASI-WAL, tout ce qui est banques de données, j'ai donné quelques éléments d'informations. Le principe de confiance également. L'avis de la Commission de la vie privée, je vous ai dit qu'il avait été effectivement sollicité et remis.

Maintenant, si vous le permettez, je propose de m'attaquer au paquet de questions qui ont été posées, tous groupes confondus, sur l'IWEPS.

Que voit-on ? À l'allocation de base 41.02 - Dépenses relatives à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert, j'avais tout à l'heure signalé que des crédits avaient été engagés. Quand je dis que des crédits sont engagés, la question légitime sur les bancs parlementaires, c'est : « À quoi cela sert-il ? A-t-on déjà des éléments aujourd'hui ? ».

Je peux vous dire que l'IWEPS, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, travaille sur les deux branches que je citais tout à l'heure : à la fois un détail précis, sur l'évolution thématique, et un travail qui viendra en fin d'exercice.

Sur le travail qui vient en fin d'exercice, je peux vous faire une réponse simple : on n'a pas terminé l'exercice, donc ils ne savent pas encore faire le bilan général. Sur les thématiques, tout a effectivement bien démarré, on pourra en dire plus dans le courant 2013. Surtout si vous en gardez l'envie, et je crois que cela a été manifesté tout à l'heure par au moins deux membres de l'assemblée. Le Président a relayé leur demande.

Quand le responsable de l'IWEPS, qui est d'ailleurs un scientifique d'excellent niveau, aura l'occasion de venir s'exprimer devant vous, je pense qu'il pourra vous donner en primeur quelques dispositions, quelques analyses plus pointues sur le rapport du Plan Marshall 2.vert, sachant que nous avons eu quelques éléments sous forme de bribes et morceaux de l'exécution du Plan

Marshall 2.vert et ce, quand on a tenu le séminaire gouvernemental qui servait notamment à mettre en place la dynamique « Horizon 2022 ». Dès que M. Brunet aura une collecte d'informations utilisables comme données brutes par cette commission, et dans le cadre aussi de la lecture d'un certain nombre de rapports sur l'activité de l'IWEPS ou des rapports particuliers - puisque tout à l'heure, on a posé notamment des questions sur la dimension Habitat permanent qui pouvait faire l'objet là aussi d'études dans le cadre de ce plan spécifique - vous pourrez lui demander comment les choses se passent pour les publications et les conclusions qu'il peut déjà en tirer.

Je ne suis pas à même de faire l'improvisation à sa place.

Ensuite vient une question, qui est une question sur WBI.

Je prends encore une fois les grands organes, l'encours en 2009, lors de la fusion de la DRI et de la CGRI, je vais vous en donner le montant, je l'ai déjà cité, mais je vous le rappelle. Il est de 6 millions d'euros. Donc on a un encours de 6 millions d'euros, c'est quand même assez considérable.

Que fait-on ? On donne l'ordre effectivement d'épuiser le passif au fur et à mesure du temps qui passe. On est dans un schéma normal d'extinction de l'encours. Si je prends 2012, on est encore à 400 000 euros. En 2013, on passera à 200 000 euros. Ce que l'on fait, c'est diminuer la dotation que nous accordions à WBI au fur et à mesure de la diminution de l'encours puisque son but est de procéder à la biodégradation de cet encours.

Sur les budgets de WBI, il y a une question plus précise sur l'évolution des recettes et singulièrement d'une diminution de recettes pour compte de tiers. C'est tout simplement parce que l'on a systématisé les facturations séparées, sur conseil du réviseur, entre l'AWEx et WBI. Vous retrouverez les éléments complets sur le binôme.

Pour les hauts représentants, une prévision budgétaire est reprise. Nous avons également fait en sorte que la note sur le redéploiement du réseau soit clairement prise en compte. Il s'agit d'un million d'euros, soit 350 000 euros pour la rémunération du personnel et 780 000 euros pour la création des localisations des futurs hauts représentants. Le gouvernement se penchera sur les hauts représentants pendant le premier trimestre et va alors présenter sa proposition au parlement.

Je rappelle aussi qu'une fois les hauts commissaires désignés, ils présentent une lettre de mission dans les six mois devant le parlement. Cela veut dire que le parlement aura à les auditionner à ce moment-là.

Vous aviez également manifesté de l'intérêt dans vos questions pour la dimension du Programme 12.21 - Informatique. Ici, pour ce programme, je peux d'abord vous dire qu'il n'y a pas d'inscription pour WBFin, ex Walcomfin. L'allocation de base 12.16, c'est une allocation qui est orientée vers les développements d'informatique liés aux changements dans la comptabilité régionale et introduite sur base du décret.

WBFin reste à zéro en 2013, les applications informatiques qui seront développées dans le futur pour répondre aux exigences de ce décret doivent être précédées par une réflexion systémique qui va déterminer les besoins. Donc, il y a des groupes de travail pour répondre à la question de manière plus précise. Des groupes de travail sont à pied d'œuvre et vont faire en sorte qu'une fois que l'on aura cet inventaire des besoins et fonctions, on pourra dire combien cela coûte. Mais donc, à ce stade, il n'y a pas encore de crédit. Il pourra être alimenté si l'on allait suffisamment vite en cours de route. De plus, les effectifs ont été renforcés et je rappelle que nous avons procédé à un transfert pour payer les experts à l'ajustement, experts qui ont été engagés pour faire ce travail.

J'ai aussi une question, qui est une question qui portait sur les plus ponctuels, mais sur un sujet ô combien brûlant, mais aussi explosif : les armes et les exportations d'armes. Que peut-on retenir ?

C'est qu'il y a un statu quo dans les crédits, que l'on ne soumet pas la subvention au département de l'économie parce que tout est calculé pour assurer les missions de veille et d'expertise. Ces moyens sont suffisants. Nous avons donc fait un screening des besoins.

Il y avait un point précis sur lequel je ne suis pas encore venu pour le moment avant de parler d'une considération politique sur la solidarité intrafrancophone ou intra-institutionnelle.

Le Tour de la Région wallonne, c'était un point précis qui avait été soulevé, donc je ne vais pas l'oublier. C'était 20 000 euros supplémentaires de manière très ponctuelle. C'était pour l'achat d'un véhicule tout simplement.

Sur la question des transferts et des soutiens de solidarité intra-institutionnelle, que s'est-il passé ? Pendant plusieurs années, j'en ai rappelé le montant, la Fédération Wallonie-Bruxelles est intervenue pour soutenir le budget de la Wallonie. Ce qui se passe, c'est un retour de manivelle ou un retour d'ascenseur. Maintenant, si au contact avec M. le Ministre Lambertz, un jour, la fédération ou plutôt la Communauté germanophone voulait soutenir la Wallonie, nous serions tout à fait ouverts et nous promettons un geste en retour également. Nous en serions, Madame Dethier-Neumann, très heureux. Je trouve que ce serait un bel exemple de collaboration.

**M. le Président.** - Y a-t-il des demandes de réplique ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Je remercie M. le Ministre-Président d'avoir répondu de façon précise aux différentes questions que je lui ai posées.

J'aurais voulu simplement lui demander s'il pouvait nous faire parvenir les tableaux de bord dont il a parlé au niveau du cofinancement, peut-être à l'ensemble de la commission. Ce serait aimable.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je vais faire le nécessaire pour que vous ayez des indications sur l'état de consommation de nos différents programmes.

**Mme de Coster-Bauchau** (MR). - Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann** (Ecolo). - C'est une réponse qui me va droit au cœur.

Tout d'abord, quand je dis « solidarité », je le pense sincèrement et cela veut dire que ce n'est pas à sens unique, c'est toujours donnant donnant. Les bons comptes font les bons amis. Donc, si effectivement il y a eu des transferts dans un sens ou dans le sens contraire, autant le savoir.

Deuxièmement, je serai la première à être fière à partir du moment où la Communauté germanophone commence à se poser la question de son enjeu futur. Je l'ai dit, et vous pouvez me croire, au sein de l'autre entité, j'attends de la Communauté germanophone d'avoir un projet sur le rôle qu'elle veut remplir dans la Belgique du futur. Croyez-moi, je suis élue dans deux entités communautaires différentes. Je le suis entièrement, comme je peux l'être ici, je peux l'être là-bas aussi.

Je vous soutiens, Monsieur le Ministre-Président.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je sais que c'est sincère.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Un amendement (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 3) a été déposé par MM. Dupriez, Lebrun et de Saint Moulin.

*Vote*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 1 et 1*bis*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 1 et 1*bis*).

La Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales recommande, par 8 voix contre 1, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre-Président du Gouvernement wallon.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Nous suspendons la séance pour discuter, à huis clos, du point relatif au projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IV h (2012-2013) N° 1)

*- La séance est suspendu à 16 heures 10 minutes*.

## REPRISE DE LA SÉANCE

*(M. Maene, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

*- La séance est reprise à 16 heures 42 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est reprise

Nous allons pouvoir poursuivre nos travaux.

## PROJET DE DÉCRET PORTANT ABROGATION DE CERTAINES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE ET DE P.M.E. (DOC. 695 (2012-2013) N° 1)

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant abrogation de certaines dispositions en matière d'économie et de P.M.E. (Doc. 695 (2012-2013) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** - Mme Houdart est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, l'inflation normative n'est pas une particularité, elle se trouvait déjà dénoncée dans des textes anciens, puisqu'on a même retrouvé des textes romains qui critiquaient l'inflation normative. C'est un phénomène bien connu dans notre société, elle consiste à voir les textes les uns après les autres, comme dans la géologie, s'empiler, au risque même parfois de voir des textes ne plus correspondre du tout au temps présent.

La simplification réglementaire, que j'ai commencée et que je vous propose de poursuivre, passe par une réduction draconienne des textes réglementaires ou législatifs. Comme vous le savez, certains textes ou parties de textes obsolètes n'ont même pas fait, alors que leur obsolescence est évidente, l'objet de la moindre procédure – ni expresse, ni même implicite – d'abrogation.

Dans l'arsenal législatif, ces textes sont là, ils ne sortent pas d'effets. Ces textes obsolètes portent différents titres, ce sont parfois des décrets, des arrêtés du gouvernement, des arrêtés ministériels, des circulaires qui ont un objet déplacé. Je songe à des exemples anciens, je ne parle pas ici de nos textes, mais de l'usage de la charrette à bras, par exemple. Ces textes peuvent être implicitement abrogés, mais sans qu'on en ait affirmé la suppression, à un moment donné, par une discussion abrogatoire.

C'est le cas des trois textes que l'on vient d'abroger aujourd'hui, dont deux concernent la crise de la dioxine de 1999. Une intervention sans conséquence sur le prescrit juridique, mais qui a tout son intérêt, et la suppression régulière des textes obsolètes engendre plusieurs bénéfices, notamment la lisibilité. Cette démarche aide l'usager à s'y retrouver plus facilement. Elle allège aussi l'arsenal législatif et réglementaire, puis la sécurité juridique, au bout du compte, parce que seuls les textes existants sont en vigueur. Il n'y a donc pas de confusion possible, parce que, en soulageant les bases de données, en nettoyant les outils de travail juridique, on facilite de toute manière l'ensemble du processus décisionnel, quel qu'en soit le niveau de pouvoir, ou même pour le citoyen.

Depuis 2005, le Gouvernement wallon a traduit cet engagement dans les faits, en ce sens qu'il a déjà adopté :

- l'arrêté du 24 avril 2008 – c'est un arrêté que j'ai eu l'occasion de porter moi-même – portant abrogation de certaines dispositions en matière de pêche, de chasse, d'urbanisme, de patrimoine, d'emploi, de formation, de pouvoirs locaux ;
- l'arrêté du 14 mai 2009 portant abrogation de certaines dispositions en matière d'urbanisme et d'agriculture ;
- l'arrêté du 12 juillet 2012 portant abrogation de certaines dispositions en matière d'eau, de chasse, de logement, d'économie et des PME.

Je dois vous dire que s'il plaît à l'assemblée d'adopter le présent projet de décret, ce ne sera pas moins de 222 textes obsolètes qui auront donc, depuis 2008, été abrogés en Wallonie.

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Personne ne souhaitant prendre la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen et vote de l'article unique*

**M. le Président.** - Nous allons procéder à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret portant abrogation de certaines dispositions en matière d'économie et de P.M.E. (Doc. 695 (2012-2013) N° 1).

**Article unique**

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres.

*Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** - Nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet de décret portant abrogation de certaines dispositions en matière d'économie et de P.M.E. (Doc. 695 (2012-2013) N° 1).

L'article unique ainsi que l'ensemble du projet de décret sont adoptés à l'unanimité des membres.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées*

**M. le Président.** - Les questions orales de :
- M. Tiberghien, sur « les conséquences de l'échec du Sommet européen de ce mois de novembre 2012 » ;
- M. Tiberghien, sur « le rapport 2011 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes », à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont reportées.

Les questions orales de :
- M. Jeholet, sur « la mise en place d'un plan « banques » similaire à celui de la Flandre »;
- M. Prévot, sur « la campagne de débauchage organisée par l'Office de promotion des investissements de la grande région de Zurich », à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont retirées.

## QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'HÉBERGEMENT DES SOLUTIONS INFORMATIQUES DES SERVICES PUBLICS WALLONS DANS LES CENTRES DE DONNÉES »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'hébergement des solutions informatiques des services publics wallons dans les centres de données ».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

**Mme Kapompolé** (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, au sein des services publics, on parle de plus en plus d'hébergement de solutions informatiques dans des data centers. Ce principe de décentralisation permettrait aux administrations de s'occuper de leur métier de base sans devoir se préoccuper des problèmes liés à la gestion technologique de l'administration.

Si cette nouvelle manière de travailler est compatible avec les principes de simplification administrative et de mutualisation des coûts qui nous sont chers, elle pose néanmoins certaines questions.

En effet, les exemples d'informations s'envolant sur la toile ou encore les piratages réguliers de sites réputés inviolables doivent nous faire réfléchir.

J'ai différentes questions à ce sujet : qu'en est-il de la sécurité des données hébergées ? Qu'en est-il de la maîtrise des solutions décentralisées ? Qu'en est-il des données sensibles circulant sur la toile ? Qu'en est-il de la localisation : les hébergements se font-ils en Wallonie ? Qui est garant des technologies utilisées garantissant une pérennité obligatoire des données administratives ?

Je terminerai en soulignant l'importance de ce phénomène parce que, tout en accordant plus de temps aux métiers de l'Administration wallonne, il y a la question de la localisation des hébergements, l'utilisation du *cloud computing*.

Peut-on prendre des décisions quant à l'obligation de l'aspect régional de l'hébergement des données sensibles telles que les décisions de collèges communaux ou de bureaux permanents de CPAS, par exemple ?

**M. le Président.** - Madame la Députée, pouvez-vous me dire ce qu'est le *cloud computing* ?

**Mme Kapompolé** (PS). - C'est mon dada, c'est justement le stockage de données, mais de façon dématérialisée, Monsieur le Président. C'est très intéressant parce que cela diminue la charge en termes de matériel notamment. C'est l'avenir et on ira de plus en plus vers ce type de solution. Par exemple, avec un iPhone, une partie de vos données se trouvent sur l'iCloud. C'est vrai que cela facilite le partage d'informations entre vos différents outils : l'iPhone, le Mac, l'iPad. En même temps, où se trouvent ces informations ? Je pose donc la question.

**M. le Président.** - J'aime tellement mieux en français.

La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Député, votre question est technique. Ma réponse s'inscrira dans le même registre, avec toute la poésie que cela requiert de ma part.

L'hébergement des solutions informatiques dans des centres de données qui reposent sur des infrastructures qui garantissent une continuité de service est une réalité depuis plusieurs années.

La pérennité des technologies et des connaissances, qui sont relatives à ces hébergements, est une préoccupation majeure du service public. La gestion technologique est donc réalisée par les départements informatiques internes des services, souvent avec l'aide de prestataires qui sont spécialisés dans ces domaines.

Dans la plupart des cas, les administrations fonctionnelles n'ont pas à se préoccuper de cet aspect et peuvent donc se consacrer à leur métier. Pour le SPW, seules les applications comptables et les ressources humaines sont hébergées dans des centres de traitement externes. Ces centres sont bien entendu la propriété de la région.

Les équipements qu'il y a sur les traitements et le

stockage de données autres de cette nature sont la propriété de la région, et sont hébergés en interne dans des infrastructures immobilières régionales. Le DTIC, qui est le département informatique transversal du SPW, a la maîtrise des solutions mises en œuvre et garantit donc la sécurité des informations avec l'aide de prestataires sélectionnés par marché public.

C'est justement pour garantir cette maîtrise et cette sécurité que le gouvernement veille à inscrire des solutions informatiques de son administration dans une architecture qui respecte les standards techniques, mais qui vise aussi à mutualiser ses infrastructures. Et ce, par préférence à une tendance largement répandue par ailleurs, consistant à organiser le système d'information d'une entreprise par silo. Ainsi en effet, des informations délicates ne circulent à aucun moment sur la toile publique. Tous les transferts sont réalisés sur un réseau privé, interne aux bâtiments régionaux, réservé à l'usage de l'administration et des cabinets.

Les seules informations qui circulent sur la toile sont celles qui sont diffusées par des sites internet de la région. Toutes les infrastructures sont localisées dans des centres de données abrités, dans des bâtiments du SPW de Namur ou de ses environs immédiats. Dans un futur proche, le SPW se dotera, en outre, d'un nouvel outil pour héberger ses applications informatiques qui réclament un niveau de service et de sécurité plus important.

Un marché, en cours d'attribution, permettra d'héberger ces applications dans le centre de données, ce qu'on appelle le Data Center du prestataire retenu. Ce centre permettra d'enrichir l'offre de services par le DTIC, et autorisera également la mise à disposition des différentes directions régionales, de services qui sont plus réactifs ou évolutifs. Par exemple, répondre à une demande d'augmentation rapide ou ponctuelle de la capacité.

Ainsi, aucune contrainte de localisation du site n'a été définie dans cet appel d'offres, car elle aurait probablement posé un problème juridique au regard de la libre concurrence au sein du marché européen. En revanche, le cahier des charges exige que, pour des facilités de gestion, le futur centre de données soit situé à une distance maximum de 75 minutes de Namur, où le département informatique est localisé.

Au niveau de la sécurité des données, on demandera au prestataire que les informations soient hébergées dans des infrastructures appartenant au SPW ou encore dans des infrastructures qui partagent, cette fois-ci avec des garanties de segmentation suffisantes, les applications disponibles pour les différents clients. Les exigences légales, classiques, de centre de traitement de données ont également été intégrées dans le cahier des charges : il s'agit ici de la confidentialité, du respect d'un plan de sécurité de l'information. Sur ces nouveaux environnements, le DTIC s'assurera que le prestataire respecte bien ses engagements, tant au niveau de la sécurité, de la confidentialité que de la réactivité.

L'infrastructure sera donc de type « nuage privé », « cloud privé », c'est-à-dire que les informations ne se retrouveront pas sur internet, mais bien dans une zone privée réservée aux services publics de Wallonie, chez le prestataire. Les informations ne circuleront pas sur la toile, mais bien via des liaisons télécoms spécifiques mises en place entre le centre de données du prestataire et les centres de données du SPW.

Voilà qui répond à votre question et j'espère que tout un chacun a pu suivre, malgré la technicité de cette réponse, toute la saveur de cette lecture.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Kapompolé.

**Mme Kapompolé** (PS). - Merci, Monsieur le Président. Comme Monsieur le Ministre-Président, j'utiliserai plutôt le terme « nuage » au lieu de « cloud » pour vous faire plaisir, pour mettre un peu de poésie dans toute cette technique. La réponse de M. le Ministre-Président me rassure parce que ma crainte, je vais la formuler très clairement, c'est de voir, à un moment donné, des sociétés flamandes détenir nos données stratégiques wallonnes. Je ne le dis pas en l'air, c'était un peu le risque que je pressentais par rapport au fait qu'il faut travailler avec des prestataires spécialisés et qu'il existe des prestataires spécialisés forcément de l'autre côté de la frontière linguistique.

Je suis enchantée de la réponse de M. le Ministre-Président, si ce n'est que cela concerne, à ma connaissance, que les SPW. Donc, pour ce qui concerne les aspects plus liés au niveau communal et CPAS, peut-être dois-je interroger le Ministre Furlan.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Dans cet échange, je dois en effet confirmer qu'il n'est pas de ma compétence d'organiser – et c'est d'ailleurs de l'autonomie communale aussi - la manière dont on héberge son information. Je devrais aussi, avec mes maigres connaissances informatiques, mais avec un intérêt qui est plus qu'évident, dire que, dans la réponse que je vous ai lue, il ne faut pas non plus penser que parce qu'un système se met sur un « cloud privé », c'est la garantie absolue de la sécurité.

Pourquoi ? Parce qu'il suffit qu'à un moment donné, au-delà de ce qu'on appelle un mur de feu, vous ayez un accès d'un agent avec un poste de travail pour qu'un acte de piratage soit possible. Donc, présenter les choses en disant que c'est le maximum *maximurum* de sécurité, c'est sûr, mais prétendre que le risque sera garanti de ne jamais toucher à de l'information. Quand on voit qu'on est arrivé à entrer sur les serveurs internes du Pentagone à certains moments, j'imagine quelles que soient les chambres fortes de la Wallonie ou encore la qualité de ses prestataires de services, qu'on ne peut pas aller plus loin.

La recommandation que l'on devrait donner aujourd'hui à tout qui se préoccupe de la mise en réseau d'informations, c'est de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et donc d'avoir des systèmes de distribution de l'information multiples, un peu à l'image d'ailleurs de ce qui se passe aujourd'hui dans l'informatique par nuages, proposée par certaines applications. Vous avez à la fois un stockage sûr des serveurs locaux, et des *backups* ou des sites miroirs qui existent à travers le monde.

La meilleure certification que l'on puisse vous donner sur les garanties de sécurité, c'est en quelque sorte la notoriété du prestataire, la démonstration qu'il a pu déjà résister dans le passé à des atteintes à ses principes de vie privée et de confidentialité. Mais, comme je vous le dis, il n'y a certainement pas aujourd'hui une voie unique et absolue, garantissant la protection de la vie privée. La prudence est de rigueur et surtout, la multiplication aussi des barrières et des modes de sauvegarde de nos données.

**Mme Kapompolé** (PS). - Monsieur le Président, je voudrais juste remercier M. le Ministre-Président pour l'exhaustivité et la sincérité de sa réponse.

## QUESTION ORALE DE MME TARGNION À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA NÉGOCIATION AVEC LE SECTEUR BANCAIRE DESTINÉE À LEVER DES FONDS POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Targnion à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la négociation avec le secteur bancaire destinée à lever des fonds pour les petites et moyennes entreprises ».

La parole est à Mme Targnion pour poser sa question.

**Mme Targnion** (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, comme vous le savez, votre homologue le Ministre-Président de la Région flamande, Kris Peeters, vient de signer un partenariat avec le secteur bancaire. Il y serait question d'un accord portant sur une somme d'un milliard d'euros, destinés au financement des petites et moyennes entreprises sur le long terme.

Des obligations seraient également proposées aux épargnants afin de financer des infrastructures publiques, telles que des hôpitaux ou des écoles. En fait, les banques injecteraient 150 millions d'euros tandis que les 850 millions d'euros proviendraient de l'émission d'obligations.

L'administrateur délégué de Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, déclare dans la presse qu'il négocie avec votre cabinet et celui du Ministre Marcourt afin de conclure un accord similaire.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre-Président, nous confirmer que ces négociations ont effectivement bien lieu et nous donner un plus de détails ? Peu d'informations ont filtré et on ne sait pas exactement quelle est la nature du plan et l'état d'avancement des négociations, puisqu'à peine un média en a parlé.

Je serais intéressée d'en savoir plus.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

**M. Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je vais être aussi clair et bref que possible en vous confirmant que mon cabinet a rencontré, voici quelques semaines, les responsables de la Febelfin.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce propos en réunion. Je ne vais donc pas revenir sur le détail, je vous renvoie aux travaux qui se sont tenus en commission le 15 octobre dernier.

Je peux ajouter que mon collègue en charge de l'Économie a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer Febelfin pour discuter des missions des outils économiques, lesquels sont également et très régulièrement en contact avec les différents membres de cette fédération dans le cadre de leurs actions de soutien aux entreprises, qu'elles soient grandes, moyennes, petites ou même très petites entreprises.

Je puis vous assurer que l'objectif du Gouvernement wallon, tout comme celui mené par la Flandre, est donc bien, avec son « plan bancaire », de chercher à mobiliser l'ensemble des acteurs et par tous les moyens, donner l'impulsion nécessaire à notre économie pour que nous passions au-delà des affres de la crise qui continue malheureusement encore aujourd'hui à produire ses effets.

Nous sommes donc, mon collègue M. le Ministre Marcourt et moi-même, en recherche à travers des discussions avec Febelfin, de solutions, de moyens. Toutes les pistes sont possibles pour transposer les divers axes de ce plan flamand, lesquels doivent encore être adaptés et concrétisés à notre réalité wallonne et ce, dans les proportions qui seraient les nôtres.

Quoi qu'il en soit, nous devons garder à l'esprit les décisions prises très récemment au niveau fédéral, dans le cadre du budget 2013, qui incluent des mesures en faveur du financement de l'économie belge et cela, en concertation avec le secteur bancaire dans les différentes entités fédérées.

C'est, en effet, le Fédéral qui demeure compétent pour tout ce qui relève de la réglementation bancaire au

sens large. Donc, aussi, les règles encadrant les comptes d'épargne sur lesquels les banques s'appuient pour accorder une part des prêts qu'elles octroient aux entreprises, aux particuliers et/ou aux entités publiques.

La Wallonie est évidemment disponible et volontaire pour examiner, dans le cadre de cette concertation qui rassemblera les diverses entités, toutes les pistes de solutions constructives pour assurer le financement et l'accompagnement utiles au développement des entreprises wallonnes.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Targnion.

**Mme Targnion** (PS). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour ces précisions.

Je me réfèrerai aussi à notre réunion du 15 octobre dernier où malheureusement je n'étais pas présente car j'essayais de sauver une majorité à Verviers – qui, malheureusement, ne l'a pas été.

**M. le Président.** - Je vous souhaite à tous une bonne soirée et un bon travail pour ceux qui continuent.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 5 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Marc de Saint-Moulin, PS
Mme Monika Dethier-Neumann, Ecolo
Mme Catherine Houdart, PS
Mme Joëlle Kapompolé, PS
M. Jean-Claude Maene, Président
M. Christian Noiret, Ecolo
Mme Muriel Targnion, PS
Mme Corinne Tonneau, Auditrice adjointe à la Cour des comptes

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| AB | allocation de base |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| AWEx | Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| CESW | Conseil économique et social de Wallonie |
| CGRI | Commissariat général aux relations internationales |
| Cocof | Commission communautaire française |
| DRI | Division des relations internationales |
| DTIC | Département des Technologies de l'information et de la communication |
| EASI-WAL | E-Administration, Simplifications |
| Febelfin | Fédération belge du secteur financier |
| FEDER | Fonds européen de développement régional |
| FSE | Fonds social européen |
| HP | Habitat permanent |
| INTERREG | programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| P.L.U.I.E.S. | Plan de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés |
| PIB | produit intérieur brut |
| P.M.E. | petite et moyenne entreprise |
| SEC | Système européen de comptes économiques intégrés |
| SPF Finances | service public fédéral Finances |
| SPW | Service public de Wallonie |
| TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| Voka | Vlaams netwerk van ondernemingen |
| WBFin | décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon |
| W.B.I. | Wallonie-Bruxelles International |
| Walcomfin | Projet d'un modèle comptable et budgétaire unique pour la Communauté française et la Région wallonne |